

**CHANGEONS
LA BANQUE
POUR DE BON**

Rapport annuel 2019



NEWB

CONTENU

1	Le mot du président	4	10	Feu vert de la BCE : NewB obtient une licence bancaire!	31
2	Le contexte : l'année de vérité pour NewB	6	11	Le Rapport de Gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de juin 2020	32
3	Chiffres clés pour 2019	7	11.1	Les faits marquants	32
4	Un conseil d'administration renforcé	9	11.2	Le résultat comptable de l'année 2019	34
5	Implémentation de la banque	12	11.3	Le budget pour l'exercice 2020	39
6	Lancement de nouveaux produits d'assurance	14	11.4	Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice	41
6.1	NewB Assurance Habitation & RC Familiale	14	11.5	Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative	42
6.2	NewB Assurance Auto	14	11.6	Application des règles comptables en vue de la continuité	42
6.3	Et les autres produits ?	15	11.7	Succursales et filiales	43
7	Prospectus	16	11.8	Conflits d'intérêts	43
8	Rapports d'installation	18	11.9	Rapport spécial sur le respect des conditions d'agrément CNC	44
9	Campagne de capitalisation	19	11.10	Conclusion	44
9.1	Comment s'est déroulée cette campagne ?	19	11.11	Proposition d'affectation du résultat	44
9.2	C'est bien votre soutien qui a fait la différence	20	12	La charte sociale et environnementale de NewB	48
9.3	Suspens... jusqu'au bout	21	13	Le rapport du comité sociétal 2019	49
9.4	Et la solidité du site web dans tout ça ?	22	14	L'équipe	53
9.5	Une victoire célébrée !	23	14.1	Quelques départs...	53
9.6	Une nouvelle photo de famille : les chiffres et les statistiques	24	14.2	Quelques arrivées...	54
9.7	Le collège des organisations membres a presque doublé !	27	15	Divers	54
9.8	Un collège des « investisseurs C » renforcé	29	16	Conclusion : le mot du CEO	60
9.9	Le total des montants souscrits par collège	29			
9.10	Remerciements	30			



1 Le mot du président

L'Espoir est un état d'esprit (...). C'est une orientation de l'esprit et du cœur (...) Ce n'est pas la conviction qu'une chose aura une issue favorable, mais la certitude que cette chose a un sens, quoiqu'il advienne.

Vaclav Havel

Nous sommes le 29 janvier 2019. Après des mois de travail et de dialogue avec la Banque nationale de Belgique, NewB dépose officiellement une demande d'agrément en qualité d'établissement de crédit, c'est-à-dire de banque.

Parallèlement, 89 organisations de la société civile appellent les citoyennes et citoyens de notre pays à se mobiliser pour que notre future banque puisse voir le jour. Cette ambition est littéralement exceptionnelle puisqu'il s'agirait de la première banque créée de toutes pièces depuis Argenta dans les années '50.

En tout cas – et c'est la seule certitude –, le compte à rebours est lancé puisque la réglementation prévoit que l'autorité de contrôle dispose de 12 mois à compter du dépôt de cette demande pour décider si notre coopérative peut, oui ou non, obtenir une licence

bancaire. Un sacré compte à rebours pour l'équipe également, qui doit, en quelques mois, à la fois convaincre et poursuivre la préparation de la banque.

Utopique ce projet ? A la presse, NewB partage ce sentiment : « il ne faut pas sous-estimer les mouvements populaires telles que ces marches pour le climat. Notre heure est venue. Les acteurs traditionnels ne sont plus à la hauteur des défis ». Mais, bien sûr, il nous reste à démontrer que notre conviction correspond bel et bien à la réalité.

Avant cela, il faut justifier la pertinence de notre projet et de toutes ses caractéristiques, notamment de son modèle économique et de son modèle de gouvernance. Qui allie intérêt économique et intérêt sociétal. Qui fait le pari de la démocratie économique et de la participation citoyenne. Qui ne vise pas l'accumulation d'un capital dans le but de le répartir entre les individus mais plutôt la création d'un capital collectif dont bénéficieront tous les adhérent•e•s présent•e•s et futur•e•s. Une justification qui permet également de mettre en évidence l'efficacité de l'organisation coopérative dans une économie concurrentielle.

Les mois passent et progressivement s'accumulent les croix cochées sur la liste des conditions à remplir pour atteindre cet objectif de licence bancaire, que d'aucun•e•s assimilaient à un Graal. Jusqu'à ce moment, au cœur de l'été, où l'évolution favorable de l'analyse de notre dossier permet de lancer le dernier acte de la pièce, celui où la coopérative doit tripler son capital ! Passer de 15 millions d'euros, dont seulement 5 millions apportés par les citoyen•ne•s et les organisations sociales, le reste provenant de notre partenaire, la mutuelle d'assurances Monceau, à la bagatelle de 45 millions. C'est sur le coup de midi le vendredi 25 octobre, veille du congé de la Toussaint, que démarre cette campagne de capitalisation éclair qui n'était prévue que pour durer 33 jours. Elle se développe en mode mineur durant les premières semaines. A la mi-novembre, les titres de la presse ne cachent pas le scepticisme de leurs auteur•rice•s. Et pour cause, le nombre quotidien de souscripteurs demeure toujours inférieure à la barre des 1.000 citoyen•ne•s...

Ce que les observateurs et observatrices négligeaient, c'était la puissance de mobilisation dont allaient faire preuve les coopératrices et coopérateurs, ambassadrices et ambassadeurs, sympathisantes et sympathisants. Dans leur commune, sur leur lieu de travail, au sein de leurs cercles amicaux, au travers des réseaux sociaux. Une mobilisation qui allait progressivement porter ses fruits, s'accroissant de manière remarquable : il a fallu attendre plus de trois semaines de campagne pour atteindre, le 18 novembre, le palier des 1.000 souscripteurs par jour mais ensuite seulement quatre jours pour dépasser celui des 2.000 – nous sommes le 22 novembre – et à peine deux jours pour arriver à 3.000 le 24.

Il ne reste alors que trois jours de campagne mais l'incroyable engagement citoyen

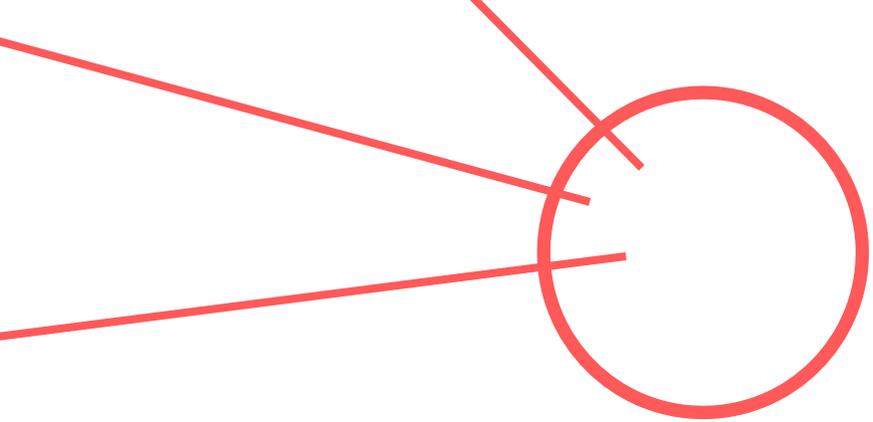
va continuer à faire fléchir cette courbe de manière exponentielle : nous sommes plus de 6.000 à souscrire le 25 novembre, plus de 15.000 le lendemain et plus de 22.000 le jour initialement prévu pour clôturer la campagne. Il nous sera finalement possible de la prolonger d'une semaine avec pour conséquence que, au total, 71.162 personnes ont souscrit en six semaines un montant de 35 millions d'euros ! De tout âge et de partout en Belgique mais surtout de jeunes coopératrices et coopérateurs : l'âge le plus représenté est de 29 ans.

Lorsque, le 31 janvier 2020, la Banque Centrale Européenne décide d'octroyer l'agrément d'établissement de crédit à NewB, nous pouvons nous compter : 116.000 personnes, un pour cent de la population de notre pays, est à bord. Ce succès est bien sûr celui des milliers d'organisations - mutuelles, universités, fondations, pouvoirs publics, coopératives et associations - qui ont investi dans notre coopérative mais c'est avant tout celui des citoyen•ne•s. Ils et elles ont fait basculer la gouvernance de notre coopérative : leur participation initiale au capital, de l'ordre de 30 %, est passée, après la campagne, à plus de 70 %.

Bien sûr, rien n'est joué, tout reste à démontrer et les années à venir seront cruciales pour notre projet. Mais nous avons, en cette année 2019, fait la preuve à la fois de notre capacité de résilience, de la pertinence de notre modèle et de la large adhésion qu'il suscite au sein de la population. Autant de fondamentaux qui renforcent notre espoir et détermineront le succès futur de notre banque.

Bernard Bayot



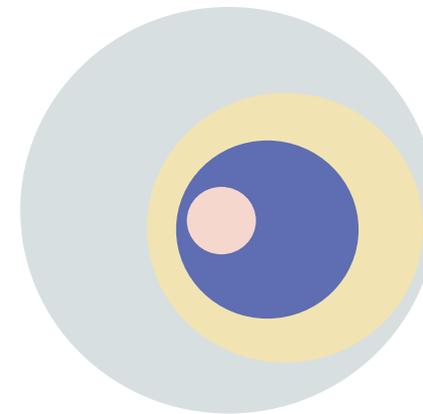


Après le dépôt du dossier, il restait douze mois aux autorités de contrôle pour émettre un avis sur notre demande. Dans l'intervalle, l'équipe opérationnelle a mis un fameux coup d'accélérateur à la définition de la future infrastructure informatique de la banque. Pendant cette période, il s'agissait également pour l'équipe assurances de se faire connaître auprès du grand public avec les produits existants et de développer les suivants. Et pour l'équipe communication/vie coopérative, il s'agissait de préparer le plus consciencieusement possible la future campagne de communication et de mobilisation de fin d'année. 2019 a également été marquée par la tenue de quatre assemblées générales comme nous en parlons dans une partie ultérieure de ce rapport.

2 Le contexte: l'année de vérité pour NewB

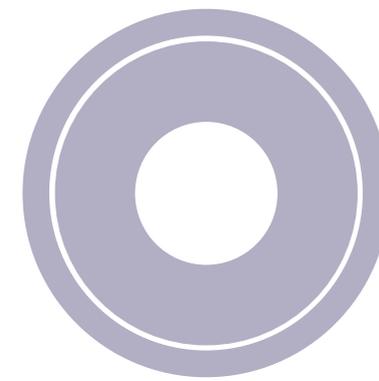
Comme l'a annoncé Bernard Bayot dans l'introduction de ce rapport, 2019 a débuté sous le signe du... suspens. En effet, le 29 janvier, nous avons introduit officiellement un dossier de demande d'agrément auprès des autorités de contrôle bancaire. Un jour crucial dans l'histoire de NewB.

Petit retour en arrière... 28 janvier 2019. Dernière journée avant la remise dudit dossier. Il est 18h, Adrien et France, deux collaborateurs de NewB, reviennent émus de chez l'imprimeur avec 2.500 pages fraîchement sorties de l'imprimante. Ce dossier, si précieux et si important pour l'histoire de NewB, tient en une simple boîte en carton. Le moment est fort, il est la consécration d'années de bataille et le résultat de mois de travail passés à satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur pour devenir une banque. Cette étape cruciale du 29 janvier va être l'occasion de mobiliser toutes les forces possibles autour de NewB. Car les douze mois qui suivent scelleront véritablement le sort de notre projet... C'est alors que nous avons pu compter sur un soutien impressionnant des acteurs et actrices de la société civile, membres ou non de NewB. L'objectif est clair: il faut appeler un maximum de personnes qui ne connaissent pas NewB à rejoindre le mouvement. Il faut préparer le terrain et assurer à NewB une notoriété plus importante d'ici la campagne de capitalisation de fin d'année. Quelques heures après la remise du dossier, 89 organisations diffusent cet appel, sous forme de vidéo, via leurs réseaux sociaux. En quelques jours, la vidéo est vue par plus de 187.000 personnes. Ouf, on peut continuer, le public semble encore croire en la concrétisation de NewB ! Un énorme merci aux organisations qui ont mobilisé leurs sympathisant•e•s au sujet de NewB.



3 Chiffres clés pour 2019

Voici les chiffres clés pour l'année 2019. A noter que le capital levé durant la campagne de capitalisation n'a été intégré au capital de NewB qu'une fois la licence bancaire obtenue, en 2020. Il en va de même pour les personnes ayant investi : elles ne sont devenues officiellement membres que le 3 février 2020, consécutivement à l'obtention de l'agrément bancaire le 31 janvier 2020.



4 Un conseil d'administration renforcé

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2019, les coopérateurs et coopératrices ont élu de nouveaux et nouvelles membres pour le conseil d'administration. Ils et elles sont venus rejoindre Bernard Bayot, Tom Olinger, André Janmart, Felipe Van Keirsbilck et François Levie.

Voici la composition du conseil d'administration :



Valeur d'une part B au 31 décembre de chaque année

Capital souscrit au 31/12/2019¹	15.284.140 €
Perte en 2019 ²	-3.983.728 €
Perte depuis la fondation	-13.547.515 €
Valeur comptable de la part	2,27 €
Total nouveau capital en 2019	49.620 €
Nombre de nouveaux coopérateurs A	3
Nombre de nouveaux coopérateurs B	1828
Nombre de nouveaux coopérateurs C	0
Total des dépenses en 2019	-4.107.336 €

Chiffres au 31/12/2019

1 Les chiffres mentionnés sont communiqués sous réserve d'approbation par cette assemblée générale
2 Après intervention des actionnaires remboursés lors de l'exercice 2019

Tom Olinger	CEO - Chief Executive Officer
Jean-Christophe Vanhuysse	CFO - COO Chief Financial and Operations Officer
Frans Vandekerckhove	CRO - Chief Risk Officer
Koen De Vidts	Banque / Bank
Laurence May	Banque / Bank
André Janmart	Assurances / Verzekeringen
Christel Droogmans	Banque et assurance / Bank en verzekeringen
Felipe Van Keirsbilck	Mouvements sociaux / Sociale bewegingen
Anne Filly	Protection des consommateurs / Consumentenbescherming
Bernard Bayot	Finance éthique et solidaire / Ethische en solidaire financieel
Valerie Del Re	Transition écologique / Ecologische transitie
François Levie	Entrepreneur social / Sociaal ondernemer

Nous saluons également le travail de Paula Da Silva et Olivier Brissaud qui ont quitté le conseil d'administration en 2019 pour d'autres aventures. Qu'il et elle se voient ici remerciés pour leur engagement au sein de NewB dans sa longue phase de préparation à la création de la banque.

En matière de diversité, cela porte la composition du conseil d'administration fin 2019 à ceci :

Genre		Langue		Expertise	
Hommes	67%	Langue maternelle FR	67%	Domaine sociétal	42%
Femmes	33%	Langue maternelle NL	33%	Domaine bancaire et financier	58%

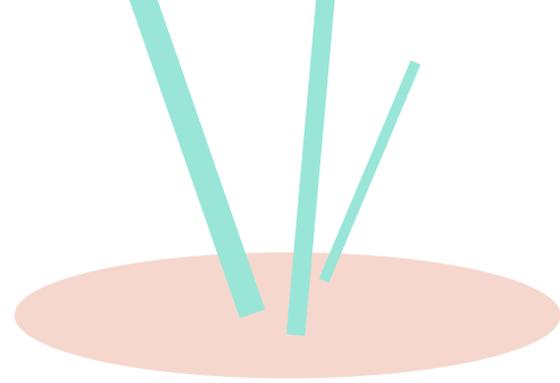
Tendre vers une composition paritaire en matière de genre et de langue reste un objectif stratégique et essentiel pour NewB.

Tenue des conseils d'administration en 2019

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2019. Il s'est essentiellement concentré sur l'aboutissement de la demande d'agrément, le développement des produits d'assurance et l'élargissement du conseil pour préparer NewB au statut de banque. Il a pu, pour le suivi de la politique menée au quotidien, compter sur l'appui du Bureau (organe détaché du CA), lequel s'est réuni 9 fois en 2019. Celui-ci a toutefois été supprimé le 06 septembre 2019 par le conseil d'administration estimant que la récente constitution d'un comité de direction et l'augmentation des fréquences des réunions du conseil d'administration le justifiait.

Le conseil compte actuellement douze membres. Leurs présences sont reprises dans le tableau ci-dessous. En 2019, la rémunération des administrateurs exécutifs était d'un montant total de 339.061,12 €.

Administrateur•rice	Présent•e ou représenté•e	Membre du Bureau
Bernard Bayot	7/7	Oui
Olivier Brissaud <small>(a démissionné avant le CA du 20/08/2019)</small>	4/7	Oui
François Levie	7/7	Non
Felipe Van Keirsbilck	7/7	Non
Paolo Da Silva <small>(a démissionné avant le CA du 25/06/2019)</small>	3/7	Oui
Gilles Dupin <small>(a démissionné avant le CA du 25/06/2019)</small>	3/7	Non
André Janmart	7/7	Non
Tom Olinger	7/7	Oui
Jean-Marc Poisson <small>(a démissionné avant le CA du 25/06/2019)</small>	3/7	Non
Jean-Christophe Vanhuysse <small>(coopté par le CA du 15/03/2019 et puis élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	5/7	Oui
Koen De Vidts <small>(élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	4/7	Non
Laurence May <small>(élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	4/7	Non
Christel Droogmans <small>(élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	4/7	Non
Valerie Del Re <small>(élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	4/7	Non
Anne Fily <small>(élu par l'AG du 08/06/2019)</small>	3/7	Non
Frans Vandekerckhove <small>(élu par l'AG du 28/09/2019)</small>	2/7	Non



5 Implémentation de la banque

Cela fait déjà près de dix-huit mois que l'équipe de NewB est occupée à la mise en place de la future offre de produits bancaires. Nous définissons à l'époque les caractéristiques des applications que devaient développer les entreprises avec lesquelles nous travaillons à cet égard. Ce travail théorique a servi de référence pour les développements, mais a aussi permis de compléter le dossier bancaire et de donner l'information nécessaire au cabinet d'audit agréé en charge de la rédaction des rapports d'installation à l'intention de la BNB.

Dès la fin de la campagne de capitalisation, motivé•e•s par le succès de cette dernière, nous avons accéléré la cadence : sélection des différents partenaires et contractualisation, connexions avec les différents partenaires, paramétrisation, écriture des procédures et autres documents et mentions légales, organisation du reporting réglementaire, test des applications livrées par les fournisseurs, rédaction (encore) de dossiers à l'intention des autorités de contrôle (PSD2, crédits),...

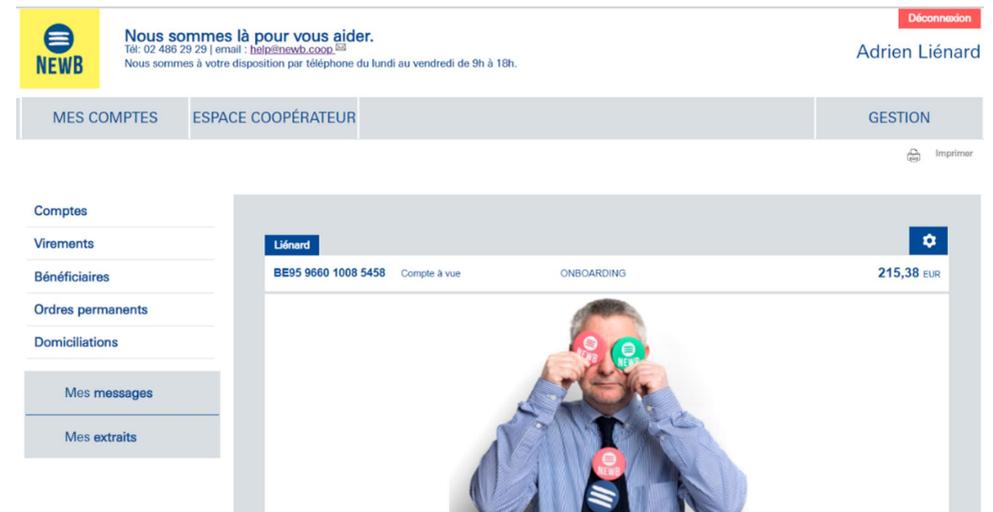
Entre toutes ces tâches, nous n'oublions pas de vous permettre de donner votre avis, comme vous avez pu le faire à travers l'enquête tarification. Nous avons aussi consulté des organisations externes pour nous conseiller sur des aspects spécifiques. AnySurfer a par exemple réalisé un audit des futures applications bancaires de NewB et a donné des recommandations pour rendre ces applications plus accessibles aux personnes avec un handicap.

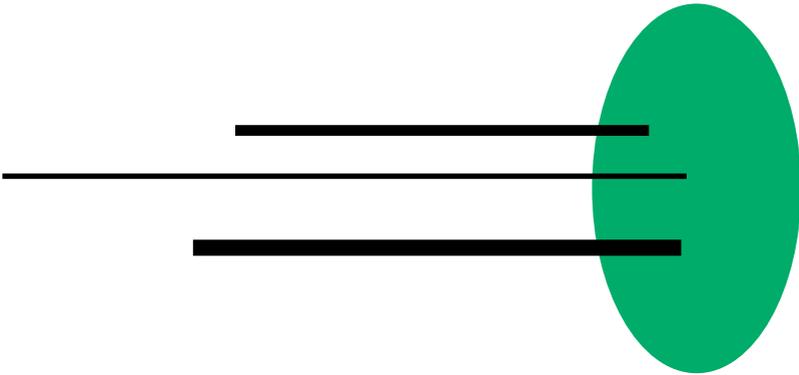
Tous ces efforts se concrétiseront dans quelques mois avec le lancement pour les particuliers des premiers produits bancaires de NewB :

- > compte à vue (avec les moyens de paiement classiques : virements et domiciliations)
- > compte épargne
- > home banking (pour gérer vos produits bancaires)
- > application mobile

A noter que la carte de paiement arrivera quelques mois après le lancement de la banque. Il n'est possible de contracter avec un fournisseur de carte qu'une fois la licence bancaire obtenue. Le temps de développement d'un tel produit et de la solution choisie varie en fonction des fournisseurs.

Pour les plus curieux et curieuses d'entre vous, voici déjà un avant-goût de ce à quoi l'interface du homebanking ressemblera :





6 Lancement de nouveaux produits d'assurance

6.1 NewB Assurance Habitation & RC Familiale

L'année 2019 fut marquée par le lancement de la « NewB Assurance Habitation » et RC Familiale. Nous complétons ainsi progressivement notre gamme de produits d'assurance afin de répondre au mieux aux attentes de nos coopérateur•rice.s. Notre assurance Habitation est simple et constituée de packs qui permettent une couverture adaptée à vos besoins réels. L'assurance habitation s'adresse à tou•te•s les coopérateur•rices•s résidant en Belgique, locataires ou propriétaires.

La souscription s'effectue par téléphone ou via notre formulaire en ligne disponible sur le site internet de NewB. Nous nous chargeons des formalités liées à la résiliation de votre contrat d'assurance actuel afin de permettre une parfaite transition entre les deux contrats.

6.2 NewB Assurance Auto

Début janvier 2019, suite aux retours de certain•e•s coopérateur•rice•s, nous avons revu le tarif auto à la baisse ! Afin de respecter les valeurs de transparence et d'honnêteté propres à NewB, nous avons adapté les contrats des premiers coopérateurs et coopératrices qui nous avaient fait confiance et décidé de **rembourser la différence de prix en leur faveur**. Mesure tout à fait inédite dans ce domaine.

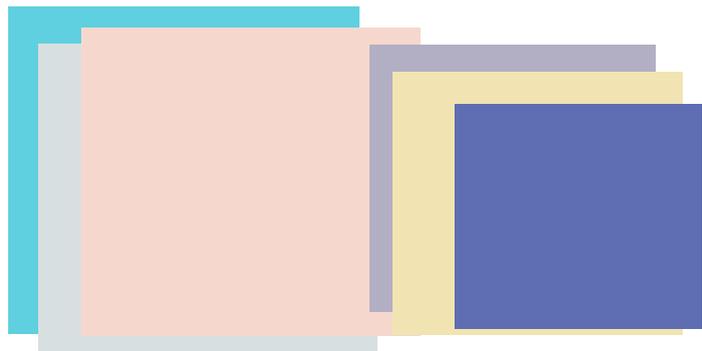
6.3 Et les autres produits ?

Nous vous l'avions promis et avons tenu parole : depuis le début avril 2020 nous vous proposons notre « **NewB Assurance Vélo +** ». Une assurance pour les vélos classiques ou électriques mais également pour les autres engins de déplacement (chaise roulante électrique ou non), trottinette (électrique ou non), monroue électrique, hoverboard, etc.

La « **NewB Assurance Vélo +** » vous propose 4 garanties. Chaque garantie peut être souscrite séparément :

1. la responsabilité civile vélo
2. l'omnium vélo (vol ou tentative de vol + les dégâts matériels) avec assistance en inclusion
3. la garantie individuelle cycliste
4. une protection juridique vélo

La souscription s'effectue directement via le site internet de la coopérative. Pour toute information complémentaire, l'équipe assurances est à votre disposition.



7 Prospectus

Nous avons pu lire, le 25 octobre 2019, le mail tant attendu de la FSMA : le prospectus était approuvé ! Sans cette approbation, NewB n'aurait pas pu lancer sa campagne de capitalisation et sans cette campagne et votre immense soutien, NewB n'aurait pas eu le capital requis pour obtenir une licence. En d'autres mots : pas de prospectus approuvé, pas de banque.

Pourquoi rédiger un prospectus ?

Ce document a pour objectif de rassembler tous les éléments nécessaires afin que le public puisse prendre une décision d'investissement en connaissance de cause et concerne toute offre publique qui vise à récolter un montant supérieur à cinq millions d'euros (trente dans le cas de NewB). De nombreuses informations doivent être compilées dans le prospectus. Elles concernent NewB (sa stratégie, sa structure de financement, ses activités, ses objectifs, son plan d'affaire, sa gouvernance, etc.), les parts dans lesquelles il est possible d'investir (droits attachés aux parts, restrictions liées aux parts, régime fiscal, etc.) et les modalités de l'offre, avec une attention toute particulière pour les risques liés à l'investissement. Si vous vous posez la moindre question par rapport à NewB, il y a de grandes chances que la réponse se trouve dans une des 188 pages de ce prospectus !

Un travail acharné

Un tel document n'est pas approuvé du premier coup. Il est le fruit d'un processus itératif entre, d'une part, l'entité qui souhaite lancer l'offre entourée de ses avocat•e•s et, d'autre part, la FSMA. Au cours de ce processus, ce sont en général une dizaine de versions retravaillées et de listes de questions ou remarques qui sont échangées avant que le document final ne soit soumis pour approbation au Comité de Direction de la FSMA. Concernant

NewB, la version finale du prospectus n'a vu le jour qu'après 9 itérations – sans compter les nombreux échanges avec nos avocat•e•s – dans un laps de temps de 3 mois. Nous saluons le travail des collaborateurs et collaboratrices de la FSMA et de nos avocat•e•s qui n'ont pas compté leurs heures supplémentaires pour permettre à NewB d'arriver au bout de ce projet.

Imaginez, les derniers échanges ont été tellement rapprochés que le rythme de travail a été le suivant : soumission d'une version à la FSMA le matin, réception des commentaires de la FSMA en début de soirée, travail de l'équipe NewB jusqu'au petit matin afin de faire en sorte qu'une nouvelle version attende les collaborateur•rice•s de la FSMA dès leur arrivée au bureau le lendemain. On vous passe les détails des appels à l'aide aux avocat•e•s ou collègues au milieu de la nuit, des conversations téléphoniques en chuchotant et des « On y est arrivés ! » avant de se dire « bonne nuit » à 4h du matin.

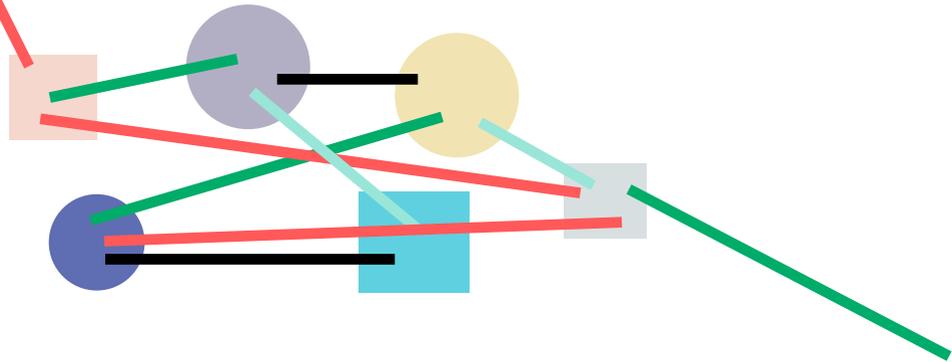
Mais à quoi bon cet empressement ?

Beaucoup d'entre vous se sont demandé•e pourquoi la campagne devait nécessairement être lancée au plus vite et pourquoi celle-ci était limitée à un certain nombre de semaines. Il faut savoir qu'à partir du moment où NewB a introduit sa demande de licence, les autorités de contrôle (BNB : Banque nationale de Belgique et BCE : Banque centrale européenne) disposaient d'un délai d'un an pour nous faire part de leur décision. Le dossier a été officiellement accepté fin février 2019, la réponse devait donc nous parvenir au plus tard fin février 2020. Avant cela, il fallait que la BNB émette un avis sur le dossier et qu'elle le transmette à la BCE pour que cette dernière puisse prendre la décision finale d'octroi de l'agrément. Les différentes étapes de ce processus s'accompagnent de divers délais réglementaires, et pour que la BNB remette un avis favorable, il fallait (entre autres) que le capital ait déjà été récolté. Bref : pour la mi-décembre, le montant minimum de 30 millions devait être bloqué sur un compte au nom de NewB.

Quand il n'y en a plus, il y en a encore !

Avant le lancement de la campagne, il avait été considéré qu'une extension de celle-ci, pour les raisons évoquées ci-dessus, n'était pas envisageable. Toutefois, dans le cadre de discussions qui ont eu lieu au cours de la campagne, il est apparu qu'une révision du calendrier initialement arrêté avec les autorités de contrôle pouvait être acceptée afin de permettre à NewB de prolonger sa campagne de sept jours, sans que cela ne remette en cause le traitement de la demande d'agrément.

Ni une, ni deux, il a fallu rédiger un supplément au prospectus et le faire approuver par la FSMA en l'espace de quelques jours. Heureusement, ce nouveau document ne faisait que neuf pages. Grâce à cette prolongation, nous avons réussi à réunir trente-cinq millions d'euros, le montant maximal prévu dans le prospectus.



8 Rapport d'installation

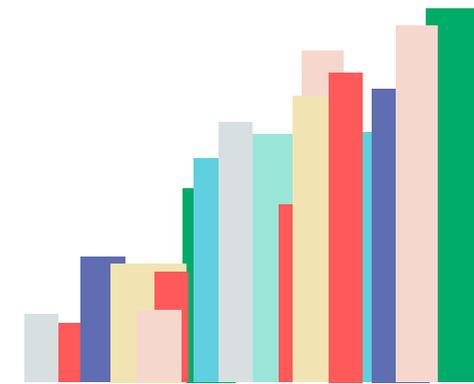
Au cours du processus d'agrément en tant qu'établissement de crédit, la BNB a souhaité obtenir deux comptes-rendus relatifs à la mise en place d'une organisation et d'une planification du projet d'implémentation des activités bancaires. Appelés « rapports d'installation » dans le jargon réglementaire financier, ces points d'étapes devaient être remis à l'autorité de contrôle les 15 septembre et 28 novembre de 2019.

Qu'est-ce qu'un rapport d'installation ?

Il s'agit d'un document réalisé par un cabinet d'audit agréé. Ce rapport porte généralement sur un éventail très large et très détaillé des domaines constitutifs de la future entité. Ainsi, nous pouvons y retrouver tout ou partie des thématiques suivantes :

- l'organisation générale avec un descriptif des activités futures, de la structure de gouvernance et de détention du capital social, de l'organisation des fonctions et comités ;
- l'organisation détaillée des fonctions : financière, ressources humaines, compliance (respect des règles), juridique, gestion des risques, audit interne, technologies de l'information, etc...
- l'organisation du fonctionnement et l'existence de politiques en matière de compliance, continuité des activités, sous-traitance, portefeuille financier, procédures, etc...

Concernant NewB, les deux rapports d'installation ont été réalisés par le cabinet d'audit agréé KPMG. Ces audits ont nécessité un investissement majeur de la part des équipes de NewB en charge de l'implémentation des activités bancaires : à la fin de l'été pour le premier rapport d'installation et en pleine pré-campagne et campagne de capitalisation pour le second rapport d'installation. La combinaison de ces rapports a permis à la BNB d'avoir un avis externe sur la manière dont les différentes équipes de la coopérative s'étaient organisées en vue d'un démarrage planifié des activités d'établissement de crédit en Belgique.



9 Campagne de capitalisation

9.1 Comment s'est déroulée cette campagne ?

Comme elles nous paraissent déjà loin ces six semaines de campagne ! Pendant cette parenthèse cruciale dans l'histoire de notre coopérative, chaque nouvelle journée a apporté son lot de courbes de projections, ses nouveaux articles de presse, son « NewB on Tour », ses quelques centaines de messages et commentaires sur les réseaux sociaux et toujours plus d'appels téléphoniques. Durant ces quarante-deux jours, nous avons travaillé NewB, parlé NewB, mangé NewB, rêvé NewB, pronostiqué, juré, crié et, finalement, célébré NewB.

Bien entendu, tout était prévu dès le départ pour que cette campagne soit une réussite. « Notre communication s'articulera en 3 phases distinctes » avons-nous convenu avec Hungry Minds, notre agence créative :

1. Indignation : les citoyennes et citoyens doivent réaliser qu'elles/ils ne savent pas ce qui est fait de leur argent et que, si son usage était connu, celui-ci ne leur conviendrait probablement pas.
2. Solution : avec NewB, une solution pourrait voir le jour mais elle exige que nous nous mobilisions très bientôt.
3. Action : c'est le moment ou jamais de soutenir NewB pour concrétiser notre banque : l'opportunité est unique et ne se représentera pas de sitôt. Ce troisième volet couvre la campagne de capitalisation en tant que telle, le seul moment au cours duquel l'investissement dans notre coopérative était possible.

Dans la pratique, ce planning de diffusion aura été beaucoup plus ramassé que prévu. L'incertitude concernant l'approbation du prospectus de l'offre ayant persisté jusqu'au dernier

moment, la préparation (et la validation réglementaire) des supports de communication ainsi que la réservation d'espace média se sont révélées être de véritables casse-têtes organisationnels.

Nous sommes malgré tout parvenus à faire appel aux médias qui nous semblaient les plus judicieux pour faire passer notre message avec un démarrage XXL dans les principales gares du pays. Les visuels employés sur les affiches ont parfois étonné, voire choqué mais ils ont avant tout eu le mérite d'attirer l'attention sur une problématique dont certain•e•s n'avaient, jusqu'ici, pas encore conscience.

Sont ensuite apparues les premières vidéos sur les réseaux sociaux avec la participation appréciée de plusieurs têtes connues. Merci encore à Géraldine Battesti, Ria Carbonez, Adelaïde Charlier, Bruno Coppens, Jean-Pierre Dardenne, Olivier De Schutter, Veerle Dejaeghere, Valerie Del Re, Aïssatou Diop, Jonas Geirnaert, Pierre Kroll, Lieven Scheire et Johan Verminnen pour leur confiance et leur soutien alors même que notre communication n'avait pas encore débuté.

Plus tard, au cours de la campagne, vous avez peut-être entendu les voix de plusieurs membres de notre équipe dans un spot radio. Aux acteurs et actrices professionnel•le•s qui nous avaient été proposé•e•s à l'origine, nous avons préféré la sincérité de notre propre discours.

NewB aura également bien été présente dans la presse, les magazines, des émissions TV et via les supports de communication de bon nombre d'organisations qui nous ont soutenus.

9.2 C'est bien votre soutien qui a fait la différence

La trentaine d'événements auxquels vous avez pris part pendant cette période a été une incroyable source de motivation. Malgré la fatigue accumulée, cela a toujours été un plaisir d'aller à la rencontre des futur•e•s coopérateur•rice•s. Ces soirées nous ont donné l'énergie d'aller jusqu'au bout et la conviction que cela valait la peine de se battre, même quand la réussite semblait nous échapper. C'est grâce à cette formidable mobilisation, au bouche à oreille intensif, à vos belles initiatives, grâce aux milliers de flyers, d'autocollants et de posters que vous avez affichés, grâce à tous ces badges et messages aux couleurs de NewB qui ont inondé les réseaux sociaux que nous y sommes parvenu•e•s.

Vous avez été très nombreux et nombreuses à vous mobiliser sur la plateforme « Act to change banking » pour commander du matériel de promotion au travers de 549 courriers qui sont partis par la poste. Vous êtes plus de 2.300 personnes à nous suivre sur les groupes Facebook « Act to change banking » spécifiquement créés pour la campagne dans les deux langues. Et nous savons que beaucoup se sont mobilisé•e•s corps et âmes sur les réseaux sociaux, pour faire du porte à porte, NewB a envahi certains milieux et c'est grâce à vous ! On peut planifier toutes les campagnes du monde mais rien ne prépare à un engouement pareil.

9.3 Suspens... jusqu'au bout

Le démarrage fut lent. Quelques téméraires journalistes font le déplacement à la conférence de presse le 25 octobre. La presse a d'autres chats à fouetter à ce moment-là et couvre très maigrement le lancement. En fait, tout le monde a d'autres chats à fouetter : les vacances de Toussaint débutent et font de la première semaine de campagne de NewB une semaine... très calme. Malgré cela, on peut compter dès la première heure de la campagne sur les soutiens de la coopérative Smart et de la Fondation pour les générations futures qui n'ont pas eu peur d'être les premiers à se mouiller en intégrant le collège des investisseurs C. Ils seront, quelques semaines plus tard, suivis par d'autres organisations et universités. On devine parfois les vives discussions internes qui ont donné lieu à ces soutiens.

Au septième jour, la barre du premier million est franchie. Difficile d'être confiant•e, quand on sait que nous avons récolté en une semaine le montant que nous devons normalement lever quotidiennement pour réussir.

La semaine du 4 novembre, la machine NewB se met en route. Les premières soirées ont lieu, drainant jusqu'à une centaine de personnes, les affiches font leur entrée dans les grandes gares du pays, la plateforme de mobilisation citoyenne (flyers, affiches, mails types,...) tourne à plein régime, la société civile relaie l'appel dans ses réseaux... Résultat : cinq millions le 15 novembre. Et, étonnamment, seulement quelques milliers de contributeur•trice•s parmi les 52.000 coopératrices et coopérateurs historiques de NewB. A ce moment-là, il y avait alors surtout l'espoir que certains investisseurs institutionnels montent dans le bateau à hauteur de quelques millions d'euros. Leur contribution aurait permis une fameuse bouffée d'air frais et un regain de motivation collectif. Malheureusement, les nouvelles se sont avérées trop longtemps négatives de ce côté-là, rendant d'autant plus visible l'engagement pour investir des huit investisseurs institutionnels qui nous ont finalement rejoint dans l'aventure¹.

Du côté de la presse, les articles ne sont pas toujours positifs. Certains quotidiens mettent sérieusement en doute les chances de réussite de la campagne, d'autres jouent plus sur le « c'est maintenant ou jamais ».

A partir du 20 novembre, à une semaine du terme, il se passe quelque chose. Un réveil, une prise de conscience, un début « d'effet boule de neige » comme certain•e ont pu l'appeler. Les Scouts, parmi d'autres organisations, frappent fort et promettent un investissement de 1€ par animé•e. Les chiffres augmentent de jours en jours. Le week-end, des équipes de bénévoles arpentent les marchés pendant que des collaborateur•rice•s de NewB répondent aux nombreux coups de téléphone depuis un QG improvisé pour l'occasion. Les dernières soirées attirent de plus en plus de monde et il est impossible de passer à côté de NewB sur les réseaux sociaux et dans la presse (on ne comptera plus le nombre d'articles parus sur la campagne entre le 25 novembre et le 6 décembre).

¹ La Smart, Sowecsom (SRIW), Finance & Invest Brussels (SRIB), UCL, ULB & Université Saint-Louis, Fondation Chimay Wartoise, Fondation pour les générations futures et le Réseau Financité.

Des temps forts que nous avons vécus à travers la presse, deux sortent du lot : la présence de NewB à la table de Phara de Aguirre dans « De Afspraak » sur la VRT le mercredi 20 novembre et le dossier consacré à NewB dans le journal télévisé de 19h30 de la RTBF le vendredi 22 novembre.

Nul doute que ces multiples occurrences ont joué un rôle clef dans la conception et la mise en musique de « l'histoire NewB » pendant ces semaines de campagne.

Les 3 derniers jours de la campagne couronnent cet engouement tardif : près de seize millions d'euros sont levés en trois jours ! NewB sera autorisée à prolonger sa campagne de sept jours, ce qui nous permettra d'abord, d'atteindre avec certitude les trente millions d'euros escomptés, puis cinq millions supplémentaires. Fin de l'épopée.

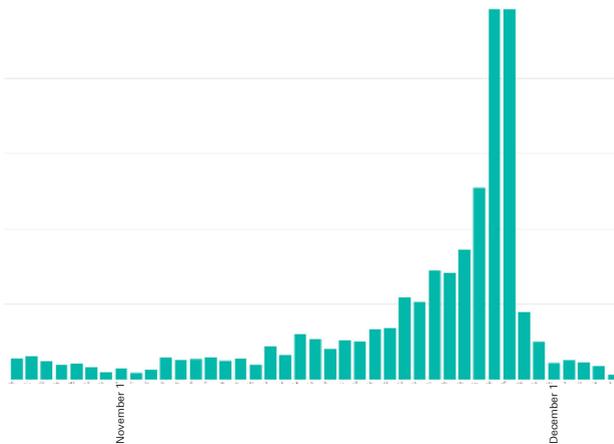
En mite de ce que nos serveurs pouvaient supporter. Nous avons alors décidé de réaliser un upgrade de l'infrastructure pour augmenter la capacité des serveurs. Malheureusement le 27/11 matin au moment de réaliser l'upgrade il y a eu un blocage et il était impossible de relancer le site web. La cause était que l'infrastructure a tenté elle-même d'augmenter automatiquement la capacité des serveurs pendant que nous faisons l'upgrade. Le temps de résoudre ce problème, le site a été indisponible pendant 2h le jour qui a connu la plus grande affluence ! Finalement durant la journée du 27/11 notre site web a accueilli plus de 110.000 visiteurs et plus de 25.000 souscriptions enregistrées.

9.5 Une victoire célébrée !

Toute victoire mérite d'être célébrée. Ce que nous n'avons pas manqué de faire, mais en toute sobriété, fidèles à nos valeurs. Le 4 décembre, une centaine de coopératrices et de coopérateurs, les plus actifs sur les plateformes « Act to Change Banking », était réunie pour célébrer la victoire et partager des anecdotes de la campagne. Ils et elles ont donné beaucoup de temps et d'énergie à distribuer du matériel promotionnel, organiser des soirées, faire de la modération sur les réseaux sociaux, envoyer des mails... Un travail de l'ombre intense qui a été un des ingrédients décisifs du succès. Un immense MERCI à elles et eux !

Le 18 janvier, plus de 1.500 personnes étaient également au rendez-vous à l'occasion de la grande soirée de remerciement à Kanal, le futur Centre Pompidou de Bruxelles. Un moment haut en émotion qui figurera dans le top trois des grands moments de rassemblement de NewB.

Total amount by registration date



La courbe des investissements illustre la progression lente et l'engouement des derniers jours.

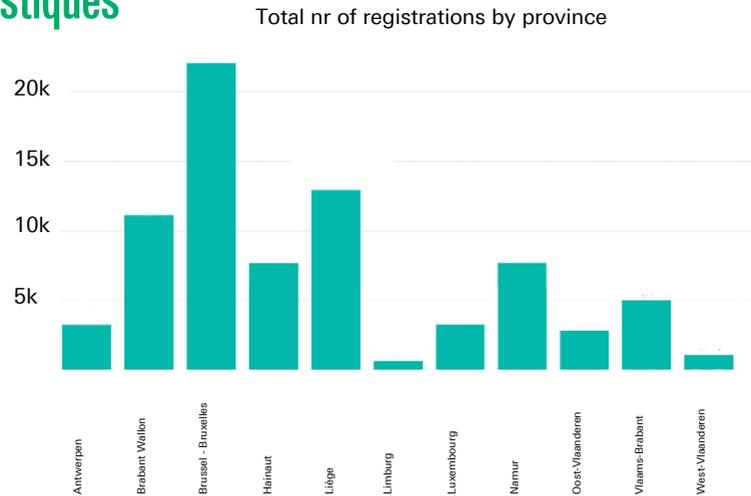
9.4 Et la solidité du site web dans tout ça ?

Pour le site web dédié à la souscription, nous avons opté pour une solution technique totalement indépendante de notre site web principal. Nous avons développé les quelques pages web dédiées à la souscription d'une façon très légère et très simple. L'objectif était de prendre le moins de risques possible concernant la stabilité et la robustesse du site en cas d'affluence massive. Et surtout, de ne pas faire dépendre cela du site principal : si le site principal tombe, la partie liée à la souscription doit rester opérationnelle ! Nous avons aussi prévu des scénarios de backup au cas où un élément faisait défaut, comme par exemple, une indisponibilité de la base de données. Nous avons prévu également un site web de secours pour assurer la continuité de la souscription en cas de panne totale.

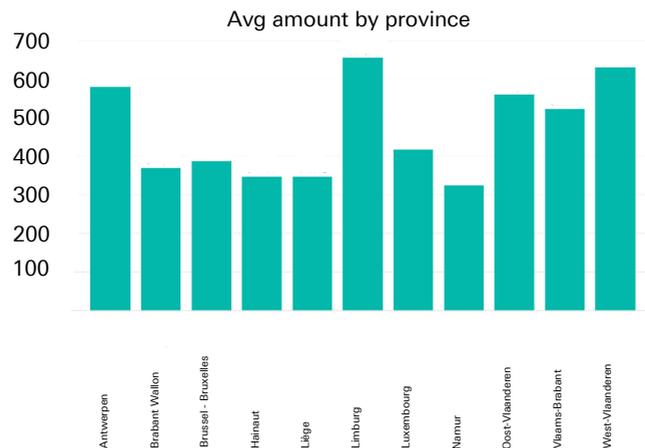
Finalement, aucun de ces scénarios n'a dû être activé et le site a résisté. Le jeudi 26/11 au soir, nous avons constaté un début de lenteur, signe que nous étions proche de la li-



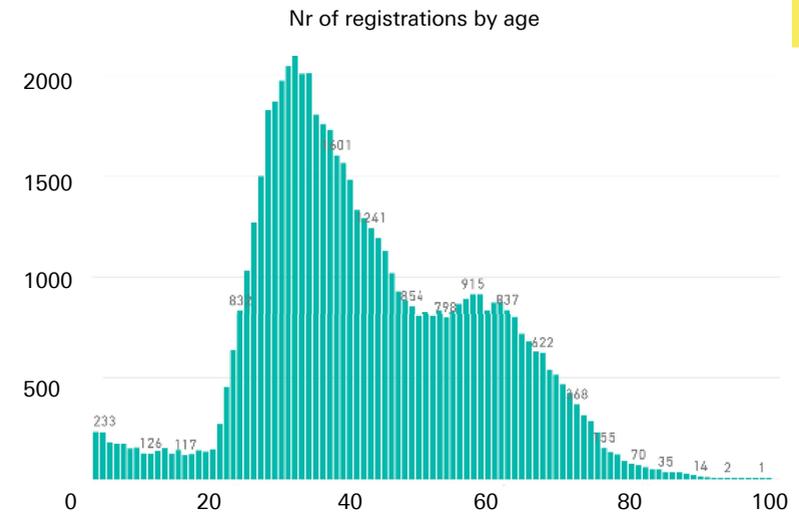
9.6 Une nouvelle photo de famille : les chiffres et les statistiques



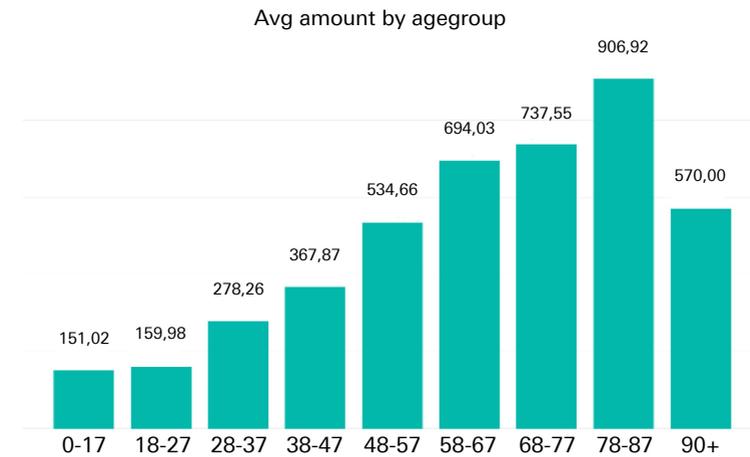
Le nombre d'investisseurs et d'investisseuses est prépondérant à Bruxelles. Ailleurs, on constate que la campagne a drainé davantage d'investisseur-euse-s issu-e-s des provinces francophones que néerlandophones.



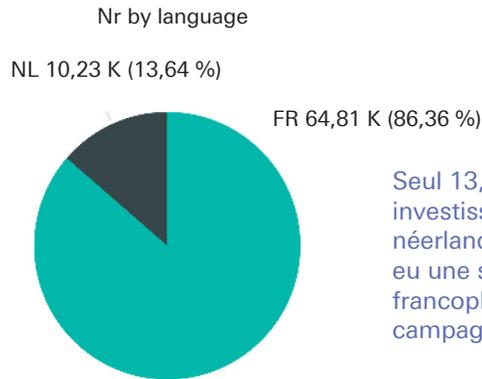
Néanmoins, le montant moyen investi par les coopératrices et coopérateurs issus des provinces néerlandophones est nettement supérieur. La province du Limbourg est notamment en haut du classement.



L'âge le plus représenté parmi les contributeurs et contributrices est de 29 ans. La catégorie 28-37 ans est celle comptant le plus d'investisseur-euse-s, dominant largement les autres catégories.



Le montant moyen investi par investisseur-euse évolue de manière proportionnelle à l'âge de celui ou celle-ci. Le montant moyen des 78-87 ans est près de 3 fois supérieur à celui des 28-37 ans, catégorie comptant le plus d'investisseur-euse-s.



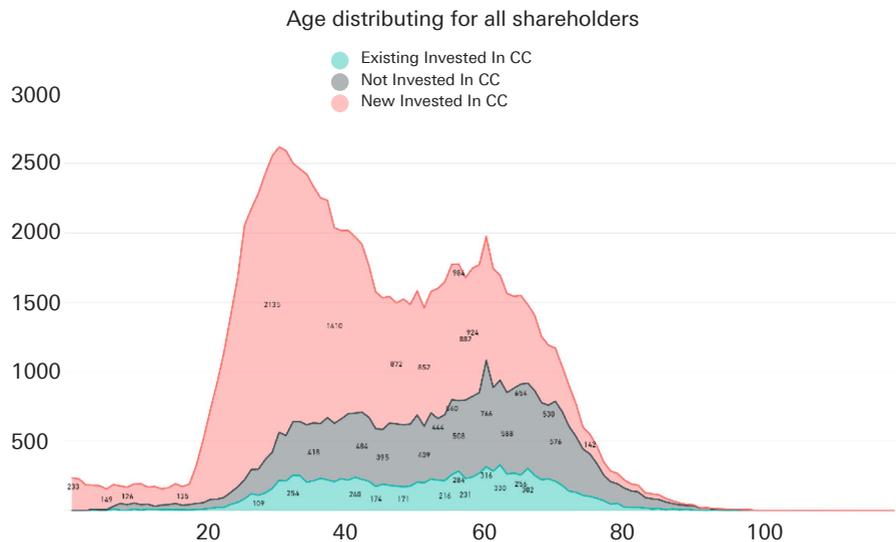
Seul 13,64% pourcents des investisseur-euse-s sont néerlandophones. Il y a donc eu une surreprésentation des francophones durant la campagne.

9.7 Le collège des organisations membres a presque doublé !

Un nombre très important de nouvelles organisations nous a rejoint durant la campagne de capitalisation. La coopérative réunit aujourd’hui un total de 340 organisations membres dont 188 nouvelles.

A noter aussi que de très nombreuses entreprises ou autres sociétés anonymes (près de 2.000 !) ont rejoint le collège des B citoyens en tant que personnes morales.

Découvrez ci-dessous la très longue liste des nouveaux membres qui ont rejoint le collège des organisations membres A :



La « photo de famille » de NewB : en vert les coopérateur·trice·s « historiques », en rouge les nouveaux·elles qui ont investi lors de la campagne et en gris les coopérateur·trice·s « historiques » qui n’ont pas investi pendant la campagne.

Un des principaux enseignements que nous retirons de la campagne : le profil-type – et, par conséquent, peut-être les attentes – des coopérateur·rice·s de NewB a fortement changé depuis la création de la coopérative et la campagne de 2013. A nous de façonner une banque qui réponde aux aspirations de tou·te·s ! Nous sommes aujourd’hui plus de 116.000, tous âges confondus, mû·e·s par une même volonté : détenir une banque citoyenne, transparente et dont les activités sont positives pour notre société.

Ministère de la Communauté germanophone ; Maison Médicale du Laveu ; Gestion, Administration et Organisation d’Espaces Culturels ; Maison Médicale Le Cadran ; Missionarissen van het heilig Hart ; CRISP ; Action Francophone pour la Santé et la Solidarité (AFS) ; ASELF ; Maison Médicale La Bruyère ; Centrale Générale FG TB VERVIERS ; Maison médicale du Quartier des Arsouilles ; Maison médicale du Vieux Molenbeek ; Vicairie de Belgique de la Congrégation Notre Dame ; Temps pour la Recherche d’Outils Conviviaux ASBL Centre de santé intégré de Tilleur ; La Maison Jociste/Het Kajottershuis ; IMP NOTRE-DAME DE LA SAGESSE ; OEUVRES PAROISSIALES DE MALMEDY ; Enabel Belgisch Ontwikkelingsagentschap ; Jeune Et Citoyen ; Maison Médicale Le Noyer ; Animation Piroettes & Psychomot ; Eole Modave ; Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés ; écoconso ; POUR LA SOLIDARITÉ ; CGSP-ACOD-Bruxelles ; ULB Engagée ; CGG Noord West Vlaanderen ; Maison Médicale Botanique ; FOBAGRA - Auberges numériques ; Sol-soc ; Maison médicale du nord ; Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial ; Maison de la solidarité de Mons-Wallonie picarde ; Oxfam Wereldwinkel Oosterzele vzw ; Ecopower MAISON MEDICALE COULEURS SANTE ; Algemene Centrale Oost-Vlaanderen ; CSC ENSEIGNEMENT ; Vormingplus regio Antwerpen ; BBT-KEMPEN ; B.A.O.-Jeunesse ; Le Volti ; Antenne Tournesol ; Periple en la demeure scfs ; DIMENSION Sport ; Espace Sport ; FOS ; Ateliers de l’Insu ; Club Alpin Belge, fédération francophone d’escalade, d’alpinisme et de randonnée ; Les Equipes Populaires ; ULB-Cooperation ; Maison Communautaire de la Verte VoieVoie ; Frans Masereelfonds ; Espace temps Maison Médical ; Maison Médicale la Poudrière ; Freon ; Forum Ethibel ; ValBiom ; LA POUDRIERE ; Comptoir des Ressources Créatives ; Ondernemers Zonder Grenzen ; ACELYA ; Résonance ASBL ; Cap Santé ; Laloux ELDuCation ; La ferme de Froidmont insertion asbl ; ZuidtrAnt-W ; Pas à Pas - Permaculture Background Education ; More Lion ; Färm.coop ; ENERGIRIS ; EOLE-LIEN ; Paysans-Artisans ; Vents d’Houyet ; Rekwup ; EPACE CULTURE ET PROMOTION ; LE VAL’HEUREUX ; Réseau Idée ; Oxfam Wereldwinkel Hasselt vzw ; Natagora - Régionale Ardenne Centrale ; Plan International België ; Louvain Coopération au Développement ; Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative ; Espace Environnement ; Parlangi ; COCITER ; Coprobel ; AMSAB ; ASBL Maison Médicale Les Houlpays ; Le Yar ; Association des Habi

tants de Louvain-la-Neuve ; Conseil jeunesse développement ; L'Epi Lorrain ; Zero Waste Belgium ; Wijkgezondheidscentrum De Brug ; Maison médicale Galilée ; TI SUKA ; Groupe d'Animation et Formation pour Femmes Immigrées ; Maison médicale Le Gué ; Equipe pour la formation à l'autonomie – Forma ; Asmae ; WOSH vzw ; CLEF sclr ; MAISON MÉDICALE DES PRIMEURS ESQUISSES ; Dynamique Villageoise de Flostoy asbl ; JOC-JOCF ; JOC – MONS ; Fondation Lou ; Maison médicale Calendula ; VZW GOKIN ; tspelopdewagen ; Cense équi'voc ; Eaux Vives asbl ; Csc Namur-Dinant ; Fonds du Petit Marais, Foncière Communautaire Jemappes (FCJ) ; Vents du Sud ; Synergies citoyennes à Laeken ; Pole des services ; Ego-logique ; Accord'Art ; RESSOURCERIE DU PAYS DE LIEGE ; European Centre for Electoral Support ; Emergences ; Oikos ; Champ-Être ; Wavre en Transition ; Centrale HORVAL FGTB Verviers Ostbelgien ; Maison médicale Rive Droixhe ; Citizenfund ; Terre & Conscience ; Coopérative Bruxelloise écologique économique et sociale ; Equal Partners ; PROMETHIQUE ; Le Talent ; Champs Libres Cooperative ; Roosevelt.be (Initiative Pour un Plan Climat Européen) ; Champs d'énergie ; Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ; Créa-Job ; Les Ateliers de la Chaise Musicale ; SOFIE ; Lezards cyniques asbl ; Badje ASBL ; Collectif Mensuel ; Frères des Hommes ; Groupe One ; RETRIVAL ; Cinéma Nova ; HE ICHEC ECAM ISFSC ; Changements pour l'égalité ; Speelhuis Elief vzw ; Step group ; MAISON MEDICALE SANTE PLURIELLE ; Scale Up ; Inter Groupe Liégeois ; CADTM ; SOME MUSIC ; Institut d'Eco-Pédagogie ; APERe ; Incidence, la Fédération de la Créativité et des Arts en amateur ; La cordiante ; CONCERTATION DES ATELIERS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE ; Centre d'organisation et d'animation de loisirs actifs ; itineraires amo ; Natagora ; Contredanse ; Observatoire social européen ; Les Baladins du Miroir ; Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP asbl) ; COMMISSION JUSTICE ET PAIX ; Association des Compagnons Bâisseurs ; Join For water (Protos) ; Buurtwerk Posthof ; VIE FEMININE ; Arc-en-Ciel ; Paix sur Terre ; ISFSC ; Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles ; Foyer Catholique Européen ; ICEDD ; Les Stations de Plein Air ; Neutr-On.

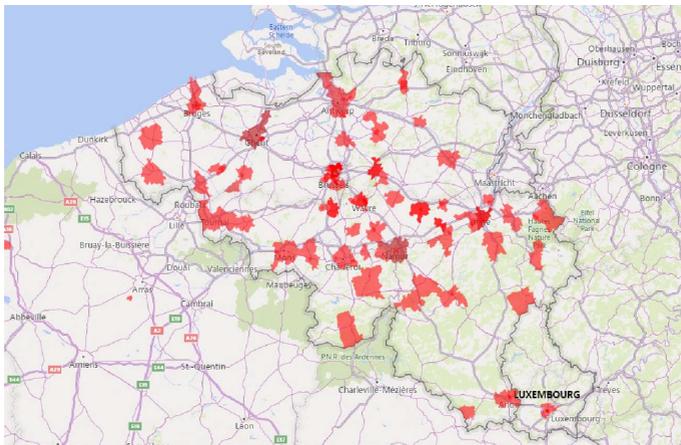
9.8 Un collège des « investisseurs C » renforcé

Nous avons également accueilli de nouveaux membres qui sont venus rejoindre le collège des membres C, investisseurs institutionnels, occupé jusque-là par notre partenaire Monceau avec 3 entités de la mutuelle française.

Voici le panorama actuel des membres C :



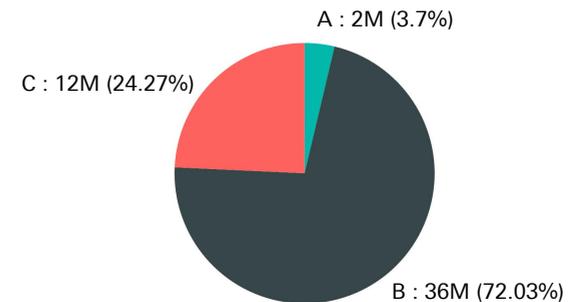
Voici la répartition géographique de tous les membres A de NewB :



9.9 Le total des montants souscrits par collège

Ce graphique parle de lui-même, il s'agit avant tout d'un succès des citoyens et citoyennes. Si on regarde l'entière part du capital apporté depuis le lancement de NewB dans le grand public, les citoyens et citoyennes ont apporté plus de 72% de la somme totale des montants souscrits depuis 2013. 24% ont été apportés par les investisseurs institutionnels et près de 4% par les organisations.

Amount by ShareType



Avec plus de 116.000 membres, NewB rassemble 1% de la population belge. Nous sommes convaincu-e-s que ce nombre contribuera à faire de NewB en tant que banque une réussite tout aussi spectaculaire.

9.10 Remerciements

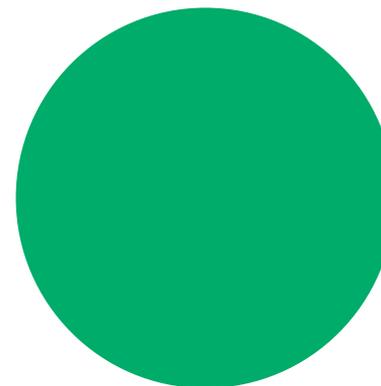
La campagne de capitalisation n'aurait jamais pu être un succès sans la contribution de tout•e un•e chacun•e. Nous voulons sincèrement remercier les contributeurs•trices suivant•e•s.

Tout d'abord, un énorme merci à tous les coopérateurs•trices (particuliers, organisations, entreprises et organisme). Votre soutien inconditionnel, vos encouragements et la légitimité accordée par les organisations membres nous ont permis de tenir le cap et de décrocher la victoire escomptée.

Nous voulons également chaleureusement remercier tous les bénévoles qui ont consacré du temps et de l'énergie s pour distribuer des flyers, faire de la publicité sur les réseaux sociaux, organiser des événements, donner un coup de main aux soirées du NewB on Tour, ... « Ambassadeurs•rices historiques » et bénévoles plus récent•e•s : un IM-MENSE MERCI !

La banque NewB est née d'un travail immensément collectif. A nous maintenant d'en assurer le succès.

Enfin, nous voudrions également remercier les membres du personnel de NewB qui ont tant donné pendant cette période. Une chose est sûre, cette campagne aura renforcé considérablement notre cohésion d'équipe. Un clin d'œil aussi aux six collègues temporaires qui sont venus nous prêter main forte pendant ces mois de campagne : Florianne Fassotte, Christian Stiernon, Annick Hoornaert, Liebrecht Lierman, Nathalie Ros et Yurek Onzia (ne figure pas sur la présente photo).



10 Feu vert de la BCE : NewB obtient une licence bancaire !

31 janvier 2020 : un jour historique

Décidément, les mois de janvier ne sont pas de tout repos chez NewB. Vendredi 31 janvier 2020 : un jour historique. Non pas parce que ce jour marque la sortie officielle du Royaume-Uni de l'Union européenne, mais bien parce que la Banque centrale européenne a décidé ce jour-là d'octroyer une licence bancaire à NewB. L'étape ultime qui couronne un parcours de plusieurs années et qui fait du bien à tout le monde.

Recevoir une licence, c'est-à-dire ?

Non, il ne s'agit pas d'un grand diplôme encadré dans les bureaux de NewB... Pour la petite histoire, Tom Olinger a reçu ce fameux vendredi un coup de fil de la BNB annonçant la nouvelle. Ni une, ni deux, il saute sur son vélo en direction de la BNB située boulevard du Berlaimont, signe l'accusé de réception, repart à vélo en direction du bureau et célèbre la nouvelle entouré des collègues. Sur le coup de 17h, la BNB annonce la nouvelle officiellement et les journaux couvrent eux-aussi le sujet.

Deux petits détails pour clôturer...

Connaissez-vous le code BIC de votre future banque ? Nous l'avons officiellement reçu, il s'agit du NEEC BE B2. Et sachez également que votre compte NewB commencera toujours par 966... Quel plaisir de voir les choses se concrétiser de la sorte !



11 Le Rapport de Gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la SCE NewB (ci-après la coopérative) et de vous soumettre les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

11.1 Les faits marquants

Dépôt du dossier bancaire

Le 25 février 2019, la Banque nationale de Belgique a officiellement jugé la demande d'agrément recevable. Ce dépôt a marqué le début d'une période de douze mois (maximum) à l'issue de laquelle les autorités ont dû se prononcer sur l'octroi ou non de la licence bancaire.

Campagne de mobilisation des organisations

Avec le dépôt du dossier bancaire, nous avons lancé une grande campagne de mobilisation

des organisations membres de NewB. 89 d'entre elles se sont mobilisées pour lancer un appel à leurs membres et sympathisant-e-s à rejoindre NewB.

Rapport d'installation

Une des conditions indispensables à l'octroi d'une licence bancaire concerne les rapports d'installation. Il nous fallait recevoir un avis favorable de la part d'un cabinet d'audit agréé pour les deux rapports d'installation qui ont été remis le 15 septembre et 28 novembre 2020.

Nouveaux produits d'assurance

Au printemps 2019, nous avons lancé un nouveau produit d'assurance Habitation assorti d'une assurance Responsabilité civile. Il s'agit d'une assurance habitation (Assurance Incendie) pour les propriétaires ou locataires d'une maison ou d'un appartement. Cette assurance est assortie de différentes options - Vol & Vandalisme, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique.

AG et changements de statuts

En 2019, nous avons organisé quatre assemblées générales. La première fut l'AG ordinaire du mois de juin. A cette occasion, les coopérateurs et coopératrices ont notamment élu 6 nouveaux candidats et candidates qui sont venus renforcer le conseil d'administration.

Les autres assemblées générales ont été organisées afin de modifier les statuts. Le 28 septembre, nous avons modifié les statuts de la coopérative, toutes les propositions de motions pour le changement des statuts ont été validées par l'AG avec plus de 80% des suffrages dans chaque collège.

Prospectus

En vue de l'obtention de la licence, les autorités de contrôle ont exigé que NewB lève un capital supplémentaire de minimum trente millions d'euros et maximum trente-cinq millions.

Pour lever ce capital auprès du grand public, il a fallu rédiger un prospectus, reprenant notamment dans le détail tous les risques encourus par les futurs investisseur-euse-s. Le 25 octobre à 12h, le comité de direction de la FSMA a approuvé le prospectus ; la campagne de capitalisation pouvait alors commencer.

Campagne de capitalisation

Du 25 octobre au 4 décembre (en tenant compte de la prolongation accordée par les autorités), nous avons levé trente-cinq millions d'euros de capital. Ce montant a été essentiellement apporté par les citoyens et citoyennes.

A noter que les trente-cinq millions d'euros liés à l'augmentation de capital ont été versés par les investisseurs et investisseuses sur un compte bloqué chez Belfius au nom de NewB. Cet argent a été mis à disposition de NewB dès l'obtention de l'agrément, le 31 janvier 2020.

Obtention de la licence bancaire

La Banque nationale de Belgique a remis un avis favorable auprès de la BCE qui, le 31 janvier 2020, a octroyé la licence bancaire à NewB. Ceci clôture une étape décisive pour NewB qui a pu faire son apparition officielle dans le paysage bancaire en Belgique.

Pour de plus amples informations sur les différents points cités ci-dessus, nous vous renvoyons aux autres parties du rapport annuel.

11.2 Le résultat comptable de l'année 2019

11.2.1 Chiffres clés

Les chiffres clés comptables sont présentés dans les tableaux ci-après. Tous les chiffres mentionnés sont exprimés en euros et arrondis pour rendre la présentation plus lisible.

Bilan

ACTIF	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	635.778	645.476
Immobilisations incorporelles	630.764	634.006
Immobilisations corporelles	4.865	11.470
Immobilisations financières	150	0
ACTIFS CIRCULANTS	36.672.699	5.265.979
Créances à un an au plus	232.186	430.892
Valeurs disponibles	36.424.030	4.793.627
Comptes de régularisation	16.483	41.460
TOTAL	37.308.478	5.911.455

PASSIF	2019	2018
CAPITAUX PROPRES	1.736.625	5.719.733
Capital A	576.000	570.000
Capital B	4.708.140	4.713.520
Capital C	10.000.000	10.000.000
Perte reportée	-13.547.515	-9.563.787
DETTES	35.571.852	191.722
Dettes commerciales	440.788	69.297
Dettes fiscales, salariales et sociales	90.635	75.068
Autres dettes	35.040.430	15.091
Comptes de régularisation	0	32.316
TOTAL	37.308.478	5.911.455

La perte reportée de 13.547.515 € est constituée du résultat de l'exercice précédent, pour un montant de 9.563.787 €, auquel s'ajoute la perte de l'exercice courant pour un montant de 3.983.728 €, minorée de l'intervention des actionnaires qui sont remboursés lors de l'exercice 2019 pour un montant de 25.018 €.

Compte de résultats

	2019		2018
	Projeté	Réalisé	Réalisé
PRODUITS D'EXPLOITATION	408.675	97.229	80.557
Services et biens divers	-3.486.015	-2.588.985	-1.402.688
Rémunérations	-836.692	-912.057	-643.163
Amortissements	-365.205	-318.886	-263.567
Autres charges d'exploitation	-240.000	-287.408	-176.345
PERTE D'EXPLOITATION	-4.519.237	-4.010.107	-2.405.205
Produits financiers	0	2.294	8.574
Charges financières	0	-933	-1.006
Charges exceptionnelles	0	0	-372
PERTE DE L'EXERCICE À AFFECTER	-4.519.237	-4.008.746	-2.398.009

11.2.2 Commentaires sur les principaux postes du bilan

Le total du bilan s'élève à la fin de l'exercice 2019 à 37.308.478 € contre 5.911.455 € à la fin de l'exercice 2018, soit une augmentation de 31.397.023 €. Cette évolution fait principalement suite

à l'opération d'augmentation de capital pour 35.000.000 € ainsi qu'à la perte de l'exercice 2019 à reporter (minorée de l'intervention des actionnaires qui sont remboursés lors de l'exercice 2019 pour un montant de 25.018 €) à concurrence de 3.983.728 €.

A l'actif, le poste "valeurs disponibles" a progressé de 31.630.403€ avec l'augmentation de capital et l'impact de la perte de l'exercice, tandis que le poste "créances à un an au plus" diminue lui de 198.706 €.

A. LES POSTES DE L'ACTIF

• Les immobilisations incorporelles (poste 21 de l'actif)

Ce poste du bilan a diminué de 3.242 €, passant de 634.006 € fin 2018 à 630.764 € au 31 décembre 2019. Cette rubrique enregistre notamment les frais de recherche et de développement ainsi que les licences. Chez NewB, il s'agit des développements de projets informatiques métier dont l'activité assurance ainsi que l'évolution de son infrastructure informatique propre.

• Les immobilisations corporelles (postes 22/27 de l'actif)

Les immobilisations corporelles représentent 4.865 € fin 2019, contre 11.470 € fin 2018. Cette baisse s'explique principalement par la dépréciation de nos investissements matériels dans le domaine des équipements de bureautique.

• Immobilisations financières

Ce compte comprend les participations et les créances. Il était à zéro fin 2018. Au cours de l'exercice 2019, NewB a versé un acompte pour le « NewB on Tour » à concurrence de 150 €.

• Les créances à un an au plus (postes 40/41 de l'actif)

Ce poste passe de 430.892 € en 2018 à 232.186 € en 2019. La créance sur l'administration de la TVA constitue l'essentiel de cette rubrique, pour un montant de 186.923 €. Le solde est composé de créances diverses.

• Les valeurs disponibles (postes 54/58 de l'actif)

La liquidité disponible sur les comptes bancaires représente un montant de 36.424.030 € au 31 décembre 2019, en hausse de 31.630.403 €. Cette très forte progression est liée à l'augmentation de capital de 35.000.000 €, réduite des dépenses de l'exercice.

• Les comptes de régularisation (postes 490/1 de l'actif)

Ce poste enregistre des charges liées à des coûts qui chevauchent les exercices 2019 et 2020. Le montant qui apparaît au bilan fin 2019 sera affecté au compte de résultats de 2020. Il s'agit principalement de primes d'assurances payées en 2019 mais couvrant aussi

partiellement les risques de l'exercice 2020.

Au passif, le poste "autres dettes" progresse de 35.025.389 € directement en lien avec les souscriptions à l'augmentation de capital. Celles-ci ne pouvant être intégrées au capital qu'à compter de l'obtention de l'agrément de NewB en tant qu'établissement de crédit (31/01/2020). Tandis, que le poste "perte reportée" s'accroît de 3.983.728 € et celui des "dettes commerciales" de 371.559 €.

B. LES POSTES DU PASSIF

• Le capital (poste 10 du passif)

Le capital de la coopérative est composé de 3 catégories de parts : A, B et C. L'encours de chaque catégorie à fin 2019 était respectivement de 576.000 € (+6.000 € par rapport à 2018), 4.708.140 € (-5.380 € par rapport à 2018) et 10.000.000 € (inchangé). L'apport brut (hors remboursement des parts en cours d'exercice) de capital (nouveaux coopérateurs) s'élève en 2019 à 40.600 € dont 6.000 € pour la catégorie de coopérateurs A et 34.600 € pour la catégorie de coopérateurs B. Il n'y a pas eu de nouveaux membres dans la catégorie C. En tenant compte des remboursements réalisés en cours d'exercice, le capital souscrit de la Coopérative passe de 15.283.520 € à fin 2018 à 15.284.140 à fin 2019, soit une progression de 620 € sur un an.

• Les dettes à un an au plus (poste 42/48 du passif)

Elles s'élèvent à 35.571.852 € contre 191.722 € à la fin de 2018, soit une progression de 35.480.130 €. Cette rubrique est composée :

> Des dettes commerciales à concurrence de 440.788 € en progression de 371.491 €. Il s'agit essentiellement des factures à payer ainsi que des factures encore à recevoir

> Des dettes fiscales, salariales et sociales à hauteur de 90.635 € en légère progression (+ 15.548 €). Nous retrouvons les provisions pour pécules de vacances (85.753 € contre 71.618 € à fin 2018) et les taxes sur l'activité d'assurance (4.882 €)

> Des dettes diverses à hauteur de 35.040.430 € (+35.025.389 €). Cette progression est directement liée aux fonds bloqués lors de la campagne de capitalisation (35.000.000 €), qui ne peuvent pas encore être reconnus comme du capital ; NewB n'ayant pas encore reçu la licence bancaire au 31 décembre 2019.

• Les comptes de régularisation (poste 492/3 du passif)

Ce poste a pour vocation de rattacher à une période déterminée les charges qui lui sont propres. Ce poste est à zéro en 2019 contre 32.316 € fin 2018.

11.2.3 Analyse des résultats

La prévision budgétaire pour l'exercice 2019 présentée lors de l'assemblée générale du 8 juin 2019 faisait état d'un résultat de -4.519.237 € soit un écart favorable de 510.491 € avec le résultat réalisé en 2019 de -4.008.746 €.

A. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, les produits d'exploitations ressortent à 97.229 € contre 80.557 € pour l'exercice 2018. Le lancement tardif des produits d'assurance habitation et familiale, le report du lancement d'autres polices et la difficulté à faire décoller la production du contrat auto tant que NewB n'avait pas reçu son agrément, expliquent la stagnation du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre.

B. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont réparties en quatre rubriques principales : (I) les services et biens divers, (II) les rémunérations, (III) les amortissements et (IV) les autres charges d'exploitation. Les charges d'exploitation ont augmenté de 1.621.574 € en passant de 2.485.762 € en 2018 à 4.107.336 € en 2019.

• (I) Les services et biens divers (poste 60/61 du compte de résultat)

En lien avec les deux projets majeurs de l'exercice 2019 (Capitalisation et Banque), ce poste de charges a significativement augmenté (+1.186.297€) en passant de 1.402.688 € à 2.588.985 €. La décomposition est la suivante :

- > Les honoraires comprenant à la fois les contractants comme le management que les frais de consultance avec un total de 979.166€ (332.402 € en 2018)
- > Les frais de communication et de marketing pour 570.830 € (12.310 € fin 2018)
- > Les prestations informatiques pour un montant de 415.208 € (en baisse de 54.013 €)
- > Les honoraires d'avocat avec 172.160€
- > La location des bureaux pour un montant de 105.600 € (95.600 € fin 2018).
- > Le solde de 346.021 € représente divers postes comptables tels que les assurances diverses, les frais de réunion, les frais de déplacement, etc...

• (II) Les rémunérations (poste 62 du compte de résultat)

Le montant des rémunérations, charges sociales et pensions augmente de 268.894 €. Cette évolution découle d'une part, de l'augmentation du nombre de collaborateurs salariés, dont le nombre moyen en équivalent temps plein (ETP) passe de 9,8 à 11,9 et d'autre part, de la présence ponctuelle de 5 salariés intérimaires pendant la campagne de financement.

• (III) Les amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles (poste 630 du compte de résultat)

Ils représentent 318.886 € en 2019, en augmentation de 55.319 € en raison d'investissements continus dans les développements informatiques en vue du lancement des activités bancaires.

• (IV) Les autres charges d'exploitation (poste 640/8 du compte de résultat)

Le montant de TVA non récupérable, pour un montant de 286.508 €, constitue l'essentiel de cette rubrique de 287.408 €. Le total de ce poste est de 111.064 € plus élevé qu'en 2018 corrélativement aux dépenses de fonctionnement, plus importantes ainsi qu'à un taux de déductibilité en baisse (50% en 2019 contre 62% en 2018).

C. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2019 est en perte à hauteur de 4.008.746 €, contre une perte de 2.398.009 € lors de l'exercice précédent. Cette évolution est le reflet d'une activité projet intense, avec la mise en œuvre des activités bancaires et de l'opération de capitalisation, au détriment de l'activité commerciale. L'exercice 2020 sera pour la 3ème année consécutive et la dernière année un exercice exclusivement d'investissement. La mise en production de la solution bancaire digitale est programmée pour la toute fin de l'exercice.

L'exercice 2020 sera pour la 3ème année consécutive et la dernière année un exercice exclusivement d'investissement. La mise en production de la solution bancaire digitale est programmée pour la toute fin de l'exercice.

11.3 Le budget pour l'exercice 2020

Cette proposition budgétaire pour l'exercice 2020 a été approuvée par le conseil d'administration¹ et elle est présentée à l'assemblée générale du **29/06/2020**.

	Budget 2020	Réalisé 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	144.029	97.229
Services et biens divers	-3.639.327	-2.588.985
Rémunérations	-2.263.986	-912.057
Amortissements	-417.773	-318.886
Autres charges d'exploitation	-350.000	-287.408
PERTE D'EXPLOITATION	-6.527.057	-4.010.107
Produits financiers	-	2.294
Charges financières	-	-933
Charges exceptionnelles	-	-
PERTE DE L'EXERCICE À AFFECTER	-6.527.057	-4.008.746

¹ CA du 29 avril 2020.

11.3.1 Evolutions

L'augmentation des produits d'exploitation est assez limitée. Les objectifs de production sur les polices de produits d'ores et déjà commercialisés sont similaires à ceux repris dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital. Afin de dynamiser et répondre à la demande commerciale qui s'est faite plus soutenue depuis l'inscription de NewB sur la liste des établissements de crédit, une extension du périmètre de la collaboration avec la Société AEDES (structure de gestion de nos produits IARD) est en cours de finalisation. Elle devrait aboutir, au moins temporairement, à un accord de commercialisation et de communication avec en contrepartie un partage des commissions avec NewB.

Pour mémoire, l'assurance auto, l'assurance carte, l'assurance habitation (avec en option la RC vie privée notamment) et l'assurance vélo sont commercialisées.

• Services et biens divers

L'accroissement des services et biens divers, plus 1.050.342 €, par rapport à la situation de fin 2019 (2.588.985 €), est lié à la poursuite de la mise en place de la future banque, pour laquelle des coûts substantiels sont prévus. Les différentes rubriques concernent :

o La composante IT qui représente à elle seule une dépense prévue de 1.334.725 €, dont principalement pour le système de gestion bancaire, l'hébergement des applications et les systèmes de paiement. Les frais de mise en oeuvre des solutions représenteraient à eux seuls 559.437 €, le solde 775.288 € étant composé des redevances d'utilisation

o Les honoraires sont budgétés à un niveau de 865.000 €. On y retrouve la facturation des activités sous-traitées telles qu'une partie des prestations informatiques, l'audit, la compliance, l'assistance technique et l'assistance juridique...

o Les dépenses relatives à la communication et notamment dans le cadre du lancement des activités bancaires pourraient représenter un montant de 334.000 €

o Les coûts liés à la logistique générale pour près de 444.000 € comprennent les coûts de location des bureaux, l'organisation des assemblées générales, les coûts de formation du personnel et le solde pour les frais divers

o Un budget relatif à la mise en oeuvre de la banque a été estimé à un peu plus de 500.000 €. Il est censé couvrir les besoins de ressources et compétences temporaires nécessaires

o Il a également été compris un poste "contingences" à hauteur de 120.000 € pour faire face aux impondérables

• Les rémunérations, charges sociales et pensions

Ces postes augmenteraient d'un montant de 1.351.929 € à la suite de l'engagement de personnel supplémentaire afin de structurer la banque. L'effectif moyen du personnel calculé

en équivalents temps plein passerait alors de 19,3 ETP fin 2019 à 37,3 ETP fin 2020.

• Les amortissements

Tenant compte des investissements incorporels prévus pour la mise en place de l'activité bancaire, les amortissements évolueraient de 318.886 € à fin 2019 à 417.773 € budgétés fin 2020.

• Les autres charges d'exploitation

Le budget de 350.000 € des autres charges d'exploitation représente la part prévisionnelle de la TVA non-récupérable.

11.3.2 Conclusion

Le développement de la future banque entre dans sa dernière phase en 2020 avec pour conséquence des dépenses élevées et nécessaires à la mise en oeuvre de la structure de fonctionnement et de l'infrastructure technique. D'ici fin 2020, l'enjeu est de rendre opérationnelle cette banque en respectant nos valeurs et en poursuivant le développement d'activités complémentaires génératrices de revenus même si l'impact de l'activité assurance sera encore limité.

Les prévisions de liquidités, et notamment à la suite de la campagne de capitalisation réussie de 2019, montrent que la trésorerie est largement suffisante pour engager ces indispensables dépenses. NewB continue de compter sur l'engagement de tous les coopérateurs et coopératrices. Celui-ci passe, par l'utilisation soutenue des produits d'assurance d'ores et déjà offerts et, par la transformation des coopérateurs "souscripteurs" en coopérateurs "clients", dès que la solution bancaire en cours de mise en oeuvre sera pleinement en mesure de tous les recevoir.

11.4 Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Obtention de la licence bancaire

Comme mentionné précédemment, le mois de janvier 2020 a été marqué pour NewB par l'obtention d'une licence bancaire suite à une décision positive de la Banque Centrale Européenne. La Coopérative a dès lors été inscrite sur la liste officielle des établissements de crédits de la Banque nationale de Belgique comme en témoigne cette capture d'écran de leur site internet (voir page suivante) :

Octroi d'un agrément d'établissement de crédit à NewB



31 janvier 2020 17:00

La Banque centrale européenne (BCE) a décidé le 31 janvier 2020 d'octroyer l'agrément d'établissement de crédit à NewB SCE, situé rue Botanique 75, 1210 Bruxelles. Cette décision fait suite à la communication de la Banque nationale de Belgique (BNB) à la BCE de son projet de décision positive et clôture ainsi la procédure d'agrément.

Par conséquent, la Banque nationale de Belgique a inscrit NewB SCE sur la liste des établissements de crédit agréés en Belgique.

Annnonce du départ prochain de tom olinger, CEO de NewB

Après plusieurs années chez NewB, Tom Olinger souhaite passer le gouvernail du bateau. Il part pour des projets personnels et familiaux tout en étant confiant pour l'avenir du projet.

11.5 Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative

Une crise sanitaire et économique d'une importance exceptionnelle

La crise sanitaire déclenchée fin 2019 par le virus du Covid-19 va engendrer une crise économique importante pour l'ensemble des populations mondiales, avec très probablement « des fermetures d'entreprises en chaîne, une augmentation brutale du chômage, et une mise à l'épreuve des systèmes de protection sociale dans toutes les régions du monde¹ ».

Il est encore trop tôt pour faire une analyse en profondeur des impacts éventuels de cette crise sur le développement des activités de NewB.

11.6 Application des règles comptables en vue de la continuité

Le conseil d'administration a constaté que la continuité de la coopérative était assurée pour réaliser l'objet social de créer une banque coopérative éthique et durable, et ce en fonction des éléments suivants :

- L'introduction formelle du dossier de demande d'agrément en qualité d'établissement de crédit, dont la réception le 25 février 2019 a été confirmée officiellement par la BNB;
- Le lancement et la réussite d'un nouvel appel public à l'épargne suite à l'approbation du projet de prospectus par la FSMA;
- La très forte participation de coopérateur-riche-s à l'accroissement du capital par le recrutement de nouveaux membres;
- Une surveillance étroite du budget et de la liquidité étant donné que la Coopérative est toujours dans une phase de lancement, ce qui implique que les frais ne sont pas encore couverts par des recettes opérationnelles. En 2019, les comptes sont cependant restés dans les limites du budget validé par l'assemblée générale en juin 2019. Depuis 2019, un système de monitoring régulier de la liquidité a été instauré pour la gestion des flux de trésorerie ;

Tenant compte de ces éléments : 1° obtention de l'agrément (depuis le 31/01/2020), 2° d'une campagne de capitalisation réussie tant en montant (trente-cinq millions d'euros) qu'en nombre de nouveaux coopérateurs et coopératrices (ce qui porte le total des membres à 116.000 citoyens et citoyennes et 340 organisations de la société civile ainsi que 11 investisseurs institutionnels) et 3° du lancement de nouveaux produits, la continuité de la Coopérative est entièrement assumée par le conseil d'administration.

11.7 Succursales et filiales

La coopérative ne dispose d'aucune succursale à l'étranger, ni filiale.

11.8 Conflits d'intérêts

Il n'y a pas eu de conflit d'intérêts déclaré dans le chef d'un ou plusieurs administrateur-riche-s au cours de l'exercice.

¹ « Après la pandémie », *Imagine Demain le Monde magazine*, mars 2020, disponible en ligne : <http://www.imagine-magazine.com/lire/?article1860>, consulté le 16 avril 2020.

11.9 Rapport spécial sur le respect des conditions d'agrément CNC

Conformément à l'article 1er § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le conseil d'administration a établi un rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération, en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du conseil d'administration est annexé au présent rapport de gestion.

11.10 Conclusion

Le résultat de l'exercice 2019, -4 MEUR, est en phase avec la prévision présentée lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2019.

11.11 Proposition d'affectation du résultat

La perte de l'exercice 2019 s'élève à : -4.008.746,49 €

La perte reportée de l'exercice précédent s'élevait à : -9.563.787,23 €

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2019 comme suit :

- Intervention des actionnaires remboursés lors de l'exercice 2019 = -25.018,84 €
 - Perte à reporter = -3.983.727,65 €
- Résultat (perte) à reporter : -13.547.514,88 €

Bruxelles, le 29 avril 2020

Bernard Bayot,

Président, au nom du conseil d'administration

ANNEXE : RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NEWB SCE EN TANT QUE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE AGRÉÉE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COOPÉRATION.

Conformément à l'article 1, § 7, de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives (ci-après l'Arrêté royal), le conseil d'administration de la société coopérative européenne à responsabilité limitée NewB (ci-après NewB) a établi le présent rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération, en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial a été approuvé par le conseil d'administration du [29 avril 2020] et sera annexé au rapport de gestion.

1. Admission et exclusion des associés (art. 1, § 1, 1°, et 1, § 2, de l'Arrêté royal)

L'admission en tant que coopérateur-riche est volontaire et prévue par l'article 9 des Statuts. L'admission et l'exclusion (art. 11 des Statuts) des associés relève de la compétence du conseil d'administration. Une admission ne peut être refusée que si le/la candidat-e coopérateur-riche ne répond pas aux conditions générales d'admission prévues par les Statuts et le conseil d'administration, en particulier l'adhésion aux valeurs reprises à l'article 3 des Statuts. Un-e associé ne peut être exclu-e que si il ou elle cesse de remplir les conditions générales d'admission ou si il ou elle commet des actes contraires aux intérêts de la société. La décision de refus d'admission ou d'exclusion doit être motivée.

2. Avantage économique et/ou avantage social pour les associés (art. 1, § 1, 6°, de l'Arrêté royal)

NewB n'octroie pas de ristournes à ses associés. En tant que société coopérative européenne ayant obtenu une licence en tant qu'établissement de crédit et travaillant actuellement au lancement des produits bancaires, NewB offre actuellement à ses associés une gamme de produits d'assurance ainsi qu'une carte de paiement. Un avantage économique est accordé aux coopérateur-riche-s sociétaux (catégorie A) que les titulaires de la carte de paiement GoodPay ont choisi comme bénéficiaires du GoodGift et qui reçoivent un montant de 5 cents pour chaque achat effectué par le titulaire de la carte de paiement.

3. Politique d'administration de la société (art. 1, § 1, 4° et 7°, art. 1, § 4, et art. 1, § 6, de l'Arrêté royal)

Conformément à l'article 14 des Statuts, la société est administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de sept membres au moins, personnes physiques, coopérateur-riche-s ou non, nommé-e-s par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Ils/elles sont nommé-e-s pour six ans et sont rééligibles. Le mandat des administrateur-riche-s peut à tout moment être révoqué par décision de l'assemblée générale. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un ou une présidente et un-e ou plusieurs vice-président-e-s.

Le comité de direction est composé d'au moins trois membres, parmi lesquels un ou une administrateur-riche-délégué-e (CEO) qui est également le ou la président-e du comité de direction.

Les mandats des administrateur-riche-s non-exécutif-ve-s sont gratuits. Toutefois, comme permis par l'article 24 des Statuts, l'assemblée générale a décidé, le 28 septembre 2019 d'octroyer des indemnités aux administrateur-riche-s non-exécutif-ve-s à concurrence d'un montant de 500 EUR (HTVA) par journée prestée. Le contrôle du respect des valeurs de la société, mentionnées à l'article 3 des statuts, est confié à un comité sociétal dont les membres sont nommés par l'assemblée générale pour un terme renouvelable de trois ans. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations est confié à un ou plusieurs commissaires nommés, pour un terme renouvelable de trois ans par l'assemblée générale parmi les membres, personnes physiques et morales, de l'Ins

titut des Réviseurs d'Entreprises.

4. Prise de décisions lors de l'assemblée générale (art. 1, § 1, 2° et 3° de l'Arrêté royal)

Chaque associé dispose des mêmes droits et obligations et a droit à une voix, quel que soit le nombre et la catégorie de ses parts. L'assemblée générale se compose de tous les coopérateurs et coopératrices. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. Une assemblée extraordinaire est convoquée sur demande de coopérateur·rice·s représentant ensemble plus de 5.000 personnes ou au moins dix pour cent du nombre total de voix. Les décisions sont prises selon les modalités définies aux articles 31 à 33 des statuts. Quel que soit le nombre de coopérateur·rice·s présent·e·s ou représenté·e·s, les décisions sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés. En outre, le vote doit remporter la majorité absolue des voix de chaque catégorie de coopérateur·rice·s. Toutefois, si l'assemblée générale est appelée à se prononcer sur une décision entraînant la modification des statuts, elle ne délibère valablement sur une première convocation que si les membres présent·e·s ou représenté·e·s représentent au moins la moitié du nombre total des inscrit·e·s dans le registre des parts à la date de la convocation. Lors d'une deuxième convocation, aucune condition de quorum n'est requise. Ces décisions entraînant la modification des statuts doivent réunir au moins les quatre cinquièmes des voix présentes et représentées de chaque catégorie de coopérateur·rice·s. Les associés peuvent se faire représenter par un·e seul·e autre associé·e et chaque associé·e ne peut en représenter qu'un·e seul·e autre.

5. Politique de répartition des bénéfices sur l'exercice (art. 1, § 1, 5° de l'Arrêté royal)

L'article 39 des statuts fixe la répartition du bénéfice de l'exercice. Après avoir affecté les sommes nécessaires aux réserves exigées par la loi, un dividende peut être octroyé. Le dividende est exprimé en pourcentage de la valeur nominale des parts. En aucun cas le dividende ne peut être supérieur à 6% de la valeur nominale des parts sociales après retenue du précompte mobilier. A ce jour, il n'a pas été possible de distribuer de dividendes.

6. Initiatives prises dans le cadre de l'information et de la formation des membres, actuels et potentiels, et de l'information du grand public (art. 1, §1, 8° de l'Arrêté royal)

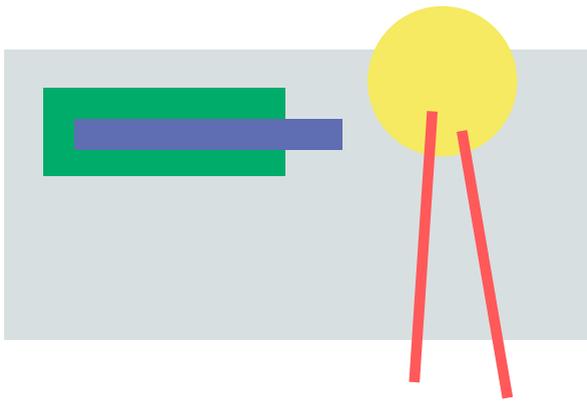
La société a pour but de satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques et/ou sociales de ses membres au travers de la création et de l'exploitation d'un nouvel établissement de crédit coopératif en Belgique afin d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen·ne·s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs·se·s. Pour arriver à cette fin, NewB propose d'ores et déjà des produits d'assurances et une carte de paiement.

NewB est impliquée dans la vie économique locale, ce qui lui permet d'être particulièrement attentive aux besoins de ses membres actuels et futurs et d'être ainsi apte à fournir la solution qui correspond le mieux à leurs besoins tant privés que professionnels.

Une partie des ressources de NewB est consacrée à l'information, à la formation et la mobilisation de ses membres, actuels et potentiels, et du grand public à travers différentes initiatives et événements :

- une dizaine de réunions locales en Flandre et en Wallonie sont organisées en amont de l'assemblée générale annuelle afin d'informer et faire participer nos coopérateurs et coopératrices au développement du projet ;
- une newsletter est envoyée sur base mensuelle aux coopérateurs citoyens, organisations ainsi qu'aux non-coopérateurs inscrits à la newsletter ;
- le jour de l'AG se tient en matinée soit une conférence soit des ateliers en petits groupes sur des sujets spécifiques liés à NewB et/ou à la finance éthique ;
- une plateforme en ligne d'information et de mobilisation a été créée en amont de la campagne de capitalisation ainsi que des groupes Facebook qui ont rassemblés près de 2000 membres ;
- NewB participe à de nombreux événements d'autres coopératives, asbl, ou d'écoles membres et non membre de NewB dans l'optique de renforcer le mouvement coopératif ;
- une quarantaine d'événements partout en Belgique ont été organisés dans le cadre de sa campagne de capitalisation, qui ont à chaque fois réuni entre 20 et 350 personnes et 1.500 personnes lors de la clôture ; NewB a également partagé ses bonnes pratiques avec deux autres coopératives à l'issue du succès de la campagne de capitalisation.

Pour de plus amples détails sur les initiatives réalisées en 2019 pour renforcer le mouvement coopératif, participer à l'information, la formation et la participation des membres et non membres de NewB, nous vous renvoyons au rapport annuel de la coopérative pour 2019.

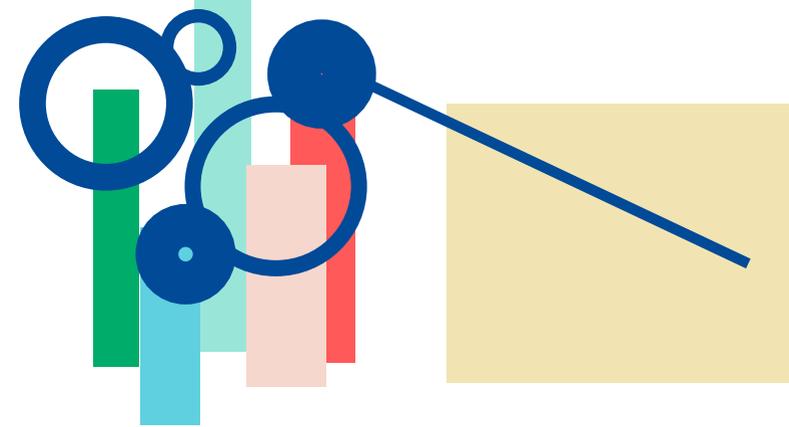


12 La charte sociale et environnementale de NewB

On l'a répété haut et fort pendant les cinq semaines de la campagne : NewB ne financera pas l'industrie de l'énergie fossile, ni la production d'armes, ni la déforestation. Mais au-delà de ces trois engagements précis, comment les treize valeurs statutaires prendront-elles forme au sein de NewB ?

C'est pour répondre à cette question que, depuis le mois de janvier, le comité sociétal et l'équipe travaillent de concert à la rédaction d'une charte sociale et environnementale. Si depuis le début du projet une série de principes forts ont été gravés dans le marbre, nous avons décidé d'aller plus en détails dans la précision et dans l'application concrète de ces valeurs dans le quotidien de la banque. Cette charte reprend les différents principes que NewB doit respecter dans l'exercice de ses activités de banque et d'agent d'assurance afin d'être conforme à ses treize valeurs. Avec cette charte, le comité sociétal se dote d'un outil qui lui permettra de jouer pleinement son rôle de garant du respect des valeurs de NewB.

La charte est divisée en une vingtaine de thèmes qui ont l'ambition de couvrir l'entièreté du fonctionnement de NewB. On y retrouve des principes liés, par exemple, à la gouvernance participative et coopérative, à l'accessibilité et l'inclusion, à la communication et au marketing, au bien-être au travail, à la sélection des fournisseurs, ou encore, à la relation avec la clientèle. Autant de thèmes qui ont suscité de longues discussions entre les membres du comité sociétal, de l'équipe et du conseil d'administration... et qui en susciteront encore car nous entamons dès ce printemps une grande campagne de partages et de co-création autour de cette charte afin de consulter les différent-e-s acteurs et actrices, organisations membres expertes d'un domaine ou coopérateurs et coopératrices soucieux et soucieuses de donner leur avis sur cette première version de travail.



13 Le rapport du comité sociétal 2019

L'année 2019 a été une année décisive pour NewB. En introduction, le comité sociétal souhaite saluer le dynamisme et le professionnalisme de l'équipe entière. L'enthousiasme qu'elle a su faire passer tout au long de cette année 2019, aussi bien auprès d'anciens que de nouveaux coopérateurs a permis d'atteindre la réussite exceptionnelle de l'obtention de la licence bancaire en début 2020.

Positionnement et fonctionnement du comité sociétal

Un premier chantier de 2019 a été la clarification du positionnement du comité sociétal au sein de NewB. Bien que l'existence et le but du comité sociétal soient stipulés dans les statuts de NewB, son positionnement, les modes d'interactions et ses priorités ne le sont pas en détail. A la suite d'une réflexion approfondie, le comité sociétal a tout d'abord identifié 3 valeurs essentielles dans son travail d'audit des valeurs, à savoir, le professionnalisme, la transparence, la participation (ce dernier incluant aussi l'intégration, l'inclusion et la diversité). Ces trois valeurs marquent notamment le fil conducteur du rapport 2019 du comité sociétal.

Dans un premier temps le comité sociétal a connu des difficultés à structurer le dialogue avec les organes opérationnels de NewB. D'une part ceci est dû au fait que le comité sociétal n'a pas réussi à assurer un secrétariat stable et permanent. D'autre part la mobilisation autour du projet bancaire a retardé différentes demandes du comité sociétal. La masse de travail que demandait un dossier d'agrément bancaire peut bien sûr contextualiser le manque de disponibilité pour le comité sociétal. Toutefois il n'en reste pas moins qu'il faut constater que ce n'était pas ce rendez-vous là que nous nous étions donnés à la fin de l'année 2018.

Cependant, on peut constater une évolution dans le courant de l'année 2019. Ainsi, depuis le mois de septembre, un membre de l'équipe de NewB est présent régulièrement au début des réunions du comité sociétal afin d'échanger sur des dossiers. Par ailleurs, les contacts avec l'équipe se sont intensifiés grâce à la participation des membres du comité sociétal à la campagne de capitalisation. Ainsi, les liens ont commencé à se former autour d'une collaboration avec l'équipe opérationnelle et lors de consultations et d'échanges ponctuels. La campagne de capitalisation a permis de créer un véritable dialogue entre le comité sociétal et l'équipe. Même si l'on peut regretter que ceci se soit structuré assez tard dans l'année, on peut souligner que cette nouvelle relation est de bon augure pour la suite, notamment dans le cadre des travaux relatifs à la charte éthique.

Pour l'année 2020, le comité sociétal souhaite continuer à renforcer ces liens avec l'équipe opérationnelle, mais également avec le comité de direction et le conseil d'administration dans le cadre d'un partage commun des valeurs qui constituent l'ADN de NewB. Le comité sociétal salue par ailleurs les travaux d'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur du comité de direction. Il souhaite qu'un travail soit également mené en collaboration avec le comité de direction et le conseil d'administration sur les modes de délégation afin de définir les processus décisionnels dans lesquels le comité sociétal devrait être impliqué et à quel degré (information, consultation, avis,...). Par ailleurs, le comité sociétal insiste sur la nécessité d'avoir une meilleure visibilité du programme de travail et des étapes du projet de lancement bancaire et des assurances afin de pouvoir mieux s'organiser et éviter d'être dans la réaction a posteriori.

Le comité sociétal est composé de cinq membres actifs à la fin de l'année 2019 (Michèle Dhem, Sébastien Mortier, Emmanuel Mossay, Victor Ntacorigira et Bérengère Steppé). Quatre membres de l'équipe élue en 2018 ont présenté leurs démissions (Samuel Bossart, Bea Dierckx, Timothy Lambert et Patsy Sorensen) pour des raisons personnelles et/ou professionnelles. Le comité sociétal les remercie pour leur engagement durant plusieurs années pour certain-e-s, et tout particulièrement Samuel Bossart pour son implication dans l'analyse détaillée dossier bancaire et pour la fonction de secrétaire. Il s'est avéré que la stabilisation de l'équipe reste un élément problématique pour que le comité sociétal puisse jouer pleinement son rôle. C'est un enjeu essentiel dans le cadre du lancement de la banque et le renforcement de la mission du comité sociétal. Des nouvelles dispositions seront toutefois prises en 2020, notamment avec le recrutement d'un-e secrétaire indépendant-e de l'équipe, rémunéré-e pour son travail de coordination ainsi qu'avec l'élargissement du comité sociétal.

Transparence et proactivité

Le comité sociétal a été informé en même temps que les coopérateurs et coopératrices, dans l'invitation à l'assemblée générale de septembre 2019, d'une proposition de changement statutaire permettant la rémunération de l'ensemble des comités au sein de NewB. Le comité sociétal regrette de ne pas avoir été informé, voire consulté, en amont à ce sujet. Ce sont des orientations stratégiques ayant un lien direct avec les valeurs de la coopérative. De plus elles concernent entre autres le comité sociétal lui-même. Tout d'abord, le comité sociétal a souhaité pour sa part continuer à exercer ses activités de façon bénévole afin de garantir son indépendance. Par ailleurs, le comité sociétal aurait

dû pouvoir rendre un avis a priori permettant aux coopérateurs et coopératrices de prendre une position plus éclairée lors du vote à l'assemblée générale plutôt que de se trouver en position de constat. Le comité sociétal insiste auprès du comité de direction et du conseil d'administration sur une plus grande transparence et proactivité envers le comité sociétal sur des choix stratégiques ayant un impact sur les valeurs. Ainsi une adéquation avec les valeurs de la coopérative peut être assurée en amont de décisions.

Participation et proximité

Le comité sociétal a fortement apprécié la disponibilité de l'équipe et son implication dans le projet bancaire ainsi que les efforts de consultation et d'implication des coopérateurs et coopératrices. En effet, l'ensemble des événements, de l'animation des réseaux sociaux et des manifestations ont été une démonstration de la mobilité et la flexibilité de l'équipe opérationnelle. Il est impératif que ce mode participatif ainsi que la proximité soient au cœur du projet NewB, notamment dans le développement des produits, services et processus à la fois bancaires et d'assurances.

Le comité sociétal souligne l'importance d'une attention de tous les instants pour la diversité des coopérateur-trice-s. NewB doit s'assurer que le principe d'inclusion soit mis en oeuvre au sein du projet et des produits, notamment dans le cadre du développement d'une banque "en ligne". Le comité sociétal souhaite également que le développement des produits d'assurance se fasse de façon plus participative (co-création) dans le respect des valeurs. Ceci est un point d'attention particulier avec l'externalisation d'une partie des tâches assurantielles à une société tierce.

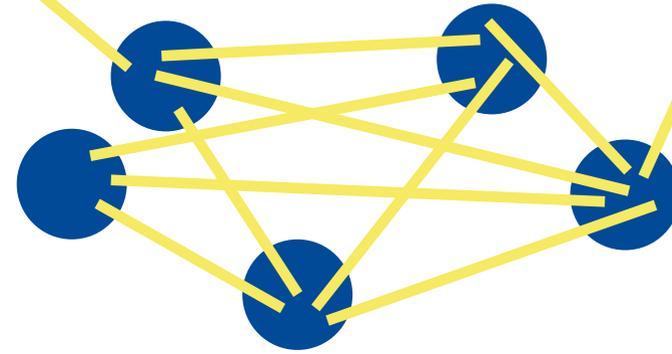
Charte éthique

Un travail concernant la charte des valeurs a été lancé au premier semestre 2019. Il s'agit d'un challenge considérable de traduire les valeurs de NewB dans ses pratiques quotidiennes, son fonctionnement, ses produits et services. Bien que le comité sociétal détient la responsabilité statutaire à ce sujet (article 14), l'équipe opérationnelle et la direction de NewB ont un rôle important à jouer dans ce grand chantier. Le comité sociétal a toutefois insisté sur l'importance de son implication dans le processus, autant dans la rédaction que dans la validation.

A cause de l'agenda serré lié à la demande de licence bancaire, le développement de la charte n'a vraiment débuté qu'en janvier 2020. Un important travail préalable a toutefois été effectué en 2019 afin de préciser les lignes conductrices de cette charte. L'exploration de nombreuses sources d'inspiration, comme les chartes d'autres organisations et d'entreprises, des standards et méthodologies concernant la finance éthique et des analyses critiques ont permis de préciser les thèmes qui méritent d'être questionnés pour les valeurs de NewB. Ce travail a posé des bases solides pour le processus de rédaction et de validation de la Charte tout comme l'implication essentielle du comité sociétal.

Le comité sociétal remercie l'équipe pour les échanges dans le cadre de la rédaction du premier projet de charte éthique, tout particulièrement la "locomotive" France Dauby pour le travail de rédaction, de synthèse, de consultation et son écoute constructive. Les membres du comité sociétal ont apprécié les échanges avec les membres de l'équipe et l'équipe de direction et estiment que les bases sont posées pour développer un vrai projet participatif. Une première version de la charte sera présentée à l'ensemble des coopérateurs et coopératrices dans le courant de l'année 2020. Le processus de co-création sera ainsi complété par la participation de l'ensemble des coopérateur·trice·s et d'expert·e·s thématiques, permettant d'aboutir à une charte éthique unique dans le secteur bancaire. Le comité sociétal est confiant que la valeur "participation", reprenant les composantes de l'intégration, la diversité et l'inclusion, commence à être pleinement implémentée dans le fonctionnement interne de NewB.

Cet instrument sera un atout fondamental pour que le comité sociétal puisse pleinement jouer son rôle de gardien des valeurs au sein de la coopérative et de s'assurer que les processus internes reflètent la mise en oeuvre au quotidien des valeurs dans l'ensemble des produits développés. Les engagements de l'équipe opérationnelle et du conseil d'administration seront, grâce à cet outil, clairement indiqués et évalués sur base d'indicateurs évolutifs.



14 L'équipe

14.1 Quelques départs

YVES MATHIEU était présent dès sa constitution et même quand le projet était encore dans les limbes. Il a su manier les chiffres du business model avec habilité et sagesse, mettant au profit de NewB ses diverses compétences et son expérience. Il est parti de l'équipe en novembre 2019 pour d'autres aventures. Merci à lui pour son trajet chez NewB, son humour et sa pédagogie.

KOEN DE VIDTS a travaillé - entre autres choses - à l'élaboration du dossier bancaire et du prospectus, jours... et parfois même les nuits. Il a su insuffler une dynamique participative centrée sur les questions d'éthique en apportant des pratiques de groupe enrichissantes pour le projet. Contraint de choisir entre le conseil d'administration ou l'équipe exécutive, il a décidé de rejoindre le conseil d'administration pour y apporter son expertise et se consacrer à d'autres projets personnels en parallèle. Merci à lui pour ses nombreuses qualités humaines et professionnelles.

MAGALI NKUMU a fait un passage d'un an chez nous dans « l'équipe assurances ». Vous avez plus que probablement pu l'entendre au bout du fil si vous avez contracté une police d'assurance, ce dont nous ne doutons plus à l'heure actuelle. Merci à elle pour son travail dans l'équipe assurance.

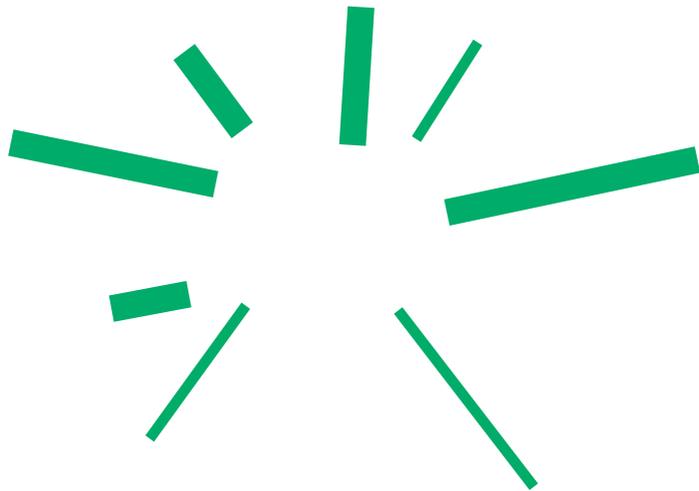
SIEGLINDE RUELENS a rejoint l'équipe vie coopérative en novembre 2018 pour venir supporter ses collègues dans la mobilisation de nos membres. Elle a été présente dans l'année et demie la plus intense pour la vie coopérative depuis les débuts de NewB. Organiser, mobiliser, entreprendre et résister au stress, ce fut seize mois bouillonnant d'énergie et très bonne collaboration avec elle. Merci à elle !

Début 2020, **TOM OLINGER**, CEO de NewB qui avait rejoint l'équipe en 2017, a décidé de descendre du bateau NewB pour de nouvelles aventures personnelles et familiales. Il aura mené la barre avec stratégie et finesse pour permettre à NewB de franchir les étapes décisives afin d'obtenir la fameuse licence bancaire. Il part confiant et serein pour l'avenir de NewB et souhaite passer le gouvernail pour la suite du voyage. Merci pour sa confiance dans l'équipe et sa ténacité !

14.2 Quelques arrivées

JEAN-CHRISTOPHE VANHUYSSSE a rejoint l'équipe en février 2019 en qualité de Chief Financial Officer et **FRANS VANDEKERCKHOVE** a rejoint le comité de direction en qualité de Chief Risk Officer en août 2019. Ce début d'année 2020, nous avons également accueilli **KAREN MACLET** et **CHARLES VAN DOORSLAER** qui viennent renforcer l'équipe pour cette nouvelle étape.

Bienvenue à bord!



15 Divers

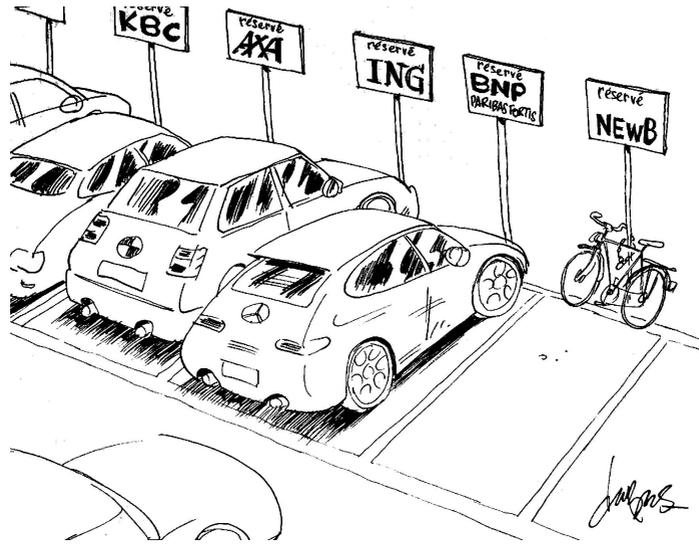
Parce que des images parlent souvent plus que des mots, voici une petite rétrospective de l'année 2019 en photos, dans les pages suivantes.



Dépôt du dossier, fête au musée de la BD, là où avait eu lieu la conférence de presse de lancement de NewB en 2013. Lieu symbolique s'il en est.



L'Assemblée Générale de juin 2019



l'imagination et l'humour de certains coopérateurs aussi...

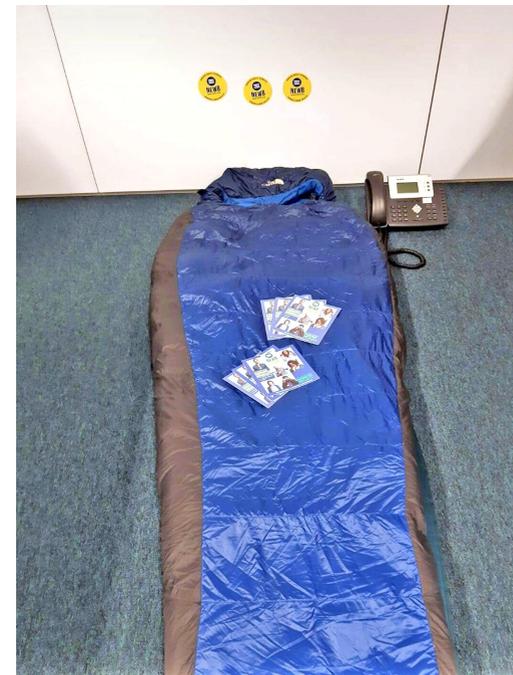
L'humour toujours merveilleux de nos dessinateurs de presse favoris.



Pierre Kroll. Le Soir, 27 novembre 2019



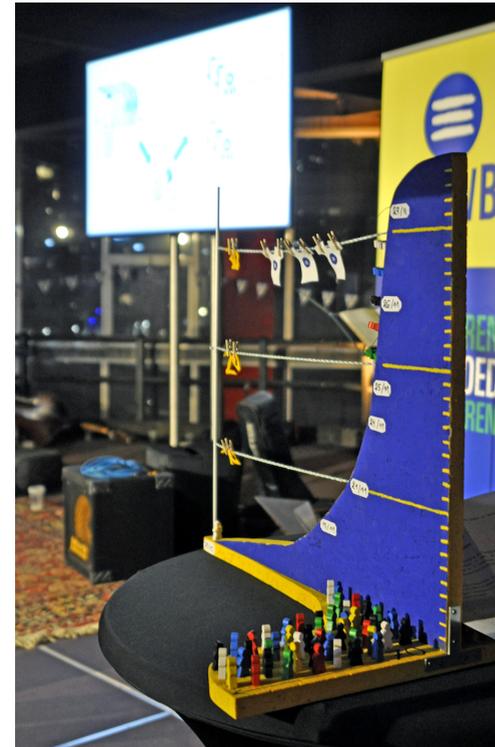
Nicolas Tsurukawa



La nuit au bureau pour répondre aux coopérateurs et coopératrices 24h/24h : la motivation dans l'espace clos du Bota75 est sans faille...



Une chose est sûre, nous avons fait fonctionner les services publics : la poste.



Le cadeau à NewB de plusieurs bénévoles très actifs : la courbe de progression en nombre d'investisseurs et de capital dans le temps de la campagne. Encore merci à eux !

En prévision de la campagne et pendant les quarante-deux jours de celle-ci, vous avez commandé ou êtes venu-e-s chercher plus de 1.020 courriers avec des flyers, affiches, pin's et autres stickers de promotion! Grâce à vous, nous avons quadrillé la Belgique.

7 JOURS
pour **CHANGER LA BANQUE !**

Déjà 8.377.100 € investis

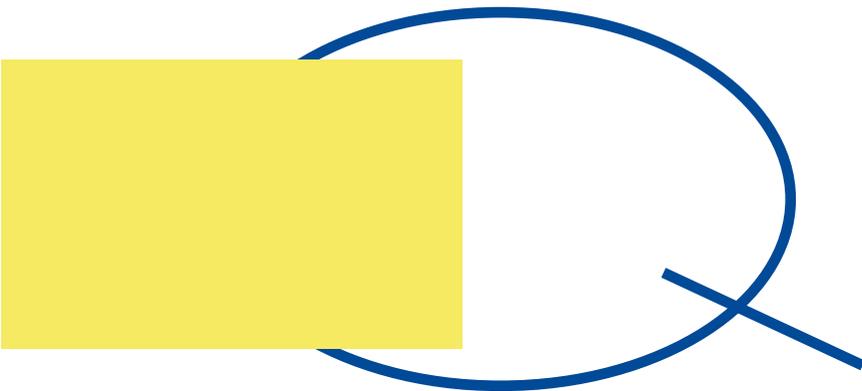
11121 investisseur•euse•s

est quoi ?

Le fameux compteur... qui a mis tant de temps à s'emballer. Vous avez été nombreux et nombreuses à nous confier que vous y étiez accros.

La licence bancaire ! Le 31 janvier 2020, NewB s'est vu octroyer par la Banque centrale européenne la licence pour opérer en tant que banque.





16 Conclusion : le mot du CEO

Notre succès lors de cette campagne de capitalisation nous oblige, au sens noble du terme, à mener à bien notre projet de création d'une banque éthique, durable et citoyenne.

La confiance exprimée de multiples façons (par l'activité mobilisatrice des coopérateurs pendant la campagne, par le soutien de nombreuses organisations, pour certaines à un moment où cela n'était pas encore une évidence, et par les nombreux citoyens qui ont souscrit), par chacune et chacun selon ses capacités, est à la fois un encouragement mais aussi une responsabilité qui nous engage.

Nous savons que nombreux sont ceux et celles, notamment parmi les jeunes, qui ont participé pour des montants importants compte tenu de leurs moyens financiers.

Nous devons maintenant faire la part des choses entre la rigueur nécessaire pour la première phase des activités bancaires et la volonté, intrinsèque au projet NewB, d'aller loin dans l'application de nos valeurs, pour construire la banque que nous désirons. Nous avons créé NewB pour être totalement différents de ce qui se pratique aujourd'hui. Nous souhaitons revenir aux raisons d'être fondamentales de la banque, utiles pour la société, à savoir octroyer des crédits, conserver votre argent et vous permettre d'effectuer des transactions de paiement. Nous souhaitons aussi vous donner accès à des investissements respectueux de la planète et des droits humains. Cette première phase de NewB nous permettra de réaliser cela.

Nous aurons dès le départ un sentiment d'inaccompli. Nous aurions souhaité aller dès le début plus loin, notamment en termes d'inclusion compte tenu de notre modèle de banque par internet. Mais pour des raisons techniques et financières cela ne sera pas possible. Nous devons d'abord créer un socle solide et devenir raisonnablement rentables. Depuis sa création, le projet NewB a consommé ses fonds propres et nous devons maintenant générer nos propres moyens de subsistance.

Les produits et services que nous lancerons lors de cette première phase seront complètement conformes à nos principes, notamment de simplicité, de transparence, d'utilité sociale ... Ce seront aussi de très bons services bancaires pour nos clients et clientes. La même chose vaut pour nos solutions d'assurance. Mais nous avons l'ambition et la volonté absolue d'aller plus loin. Nous nous y engageons.

Je suis confiant dans notre avenir. Nous nous devons de réussir et nous avons les moyens de le faire. Nous aurons encore de nombreuses difficultés à franchir et il faudra que nous passions ces caps-là en respectant nos principes de transparence, d'honnêteté et de professionnalisme. Nous ne lançons pas notre banque dans l'environnement le plus favorable, mais franchir cette difficulté supplémentaire nous rendra plus forts pour l'avenir.

Je termine sur la charte sociale et environnementale, rédigée sous la responsabilité du comité sociétal, qui sera prochainement présentée en assemblée générale. Tout comme notre banque, elle constitue un premier socle qui sera amené à évoluer. Mais en venant renforcer considérablement les bases déjà mises en place par le passé, elle nous donne une solide colonne vertébrale pour veiller au respect de nos valeurs. Cela a été un travail enthousiasmant, effectué à une cadence rapide, pour lequel nous consulterons encore nos membres. La charte et la banque évolueront ensemble pour une finance plus humaine et plus respectueuse.

Bon vent NewB,

Tom Olinger

Crédits photos quatrième de couverture :

* Equipe NewB > Dieter Telemans (www.diertertelemans.com)

* Portraits coopérateurs > Yves Lobet (www.lobet.eu)

